



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME

**FIM SNOWCROSS WORLD CHAMPIONSHIP  
AND FIM WOMEN'S SNOWCROSS WORLD CUP  
REGULATIONS**

**2018**

***RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM  
DE MOTONEIGE ET COUPE DU MONDE FIM  
DE MOTONEIGE FÉMININ***



***SnowCross***  
WORLD CHAMPIONSHIP

***Règlement du Championnat du Monde FIM  
de MotoNeige et Coupe du Monde FIM  
de MotoNeige Féminin***



***ÉDITION 2018***

*mis à jour 9 février 2018*

## **SOMMAIRE**

<i>Championnat du Monde FIM de MotoNeige et Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin .....</i>	<b>1-121</b>
<i>Règlement Particulier type pour MotoNeige .....</i>	<b>122-129</b>

***Les articles modifiés dès le 1.1.2018 sont en caractères gras***

# RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE ET DE LA COUPE DU MONDE FIM DE MOTONEIGE FÉMININ

<b>1.</b>	<b>CHAMPIONNATS DU MONDE ET PRIX FIM DE MOTONEIGE .....</b>	<b>6</b>
1.1	Championnat du Monde et Prix FIM de MotoNeige .....	6
1.2	Manifestations .....	7
1.3	Format de la Manifestation .....	8
1.4	Critères pour les Championnats et Prix FIM .....	10
1.5	Courses Annexes.....	12
<b>2.</b>	<b>ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES .....</b>	<b>13</b>
2.1	Règlement Particulier.....	13
2.2	Conditions d'Engagement .....	14
2.3	Age des Coureurs.....	16
2.4	Coureurs de Remplacement.....	17
2.5	Coureurs de Réserve .....	18
2.6	Numéros de Départ .....	19
2.7	Non-Participation à une Manifestation .....	20
2.8	Équipements des Coureurs .....	21
2.9	Tenue Vestimentaire .....	23
2.10	Comportement du Coureur et aide à celui-ci.....	24
<b>3.</b>	<b>MOTONEIGES, CLASSES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS.....</b>	<b>29</b>
3.1	Motoneiges et Classes.....	29
3.2	Plaque-Numéro Avant .....	30
3.3	Plaques-Numéros Latérales .....	32
3.4	D'autres spécifications techniques .....	34
3.5	Caméras Embarquées .....	35
3.6	Transpondeurs .....	36
<b>4.</b>	<b>OFFICIELS ET PROCÉDURES.....</b>	<b>37</b>
4.1	Généralités .....	37
4.2	Officiels Détenteurs d'une Licence FIM .....	38
4.3	Juridiction.....	39
4.4	Délégué FIM .....	40
4.5	Commissaires FIM et FMNR.....	42
4.6	Direction de la Manifestation.....	43
4.7	Direction de Course .....	44
4.8	Collège des Commissaires FIM .....	46

4.9	<i>Séances de la Direction de Course</i> .....	47
4.10	<i>Procès-Verbaux des Réunions</i> .....	48
4.11	<i>Publication des Décisions</i> .....	49
4.12	<i>Directeur de l'Epreuve FIM</i> .....	53
4.13	<i>Directeur de Course</i> .....	54
<b>4.14</b>	<b><i>Directeur Technique FIM</i></b> .....	<b>56</b>
4.15	<i>Chef Commissaire Technique</i> .....	57
4.16	<i>Chef Chronométrateur</i> .....	58
4.17	<i>Commissaire Environnement</i> .....	59
4.18	<i>Chef du Service Médical</i> .....	60
4.19	<i>Commissaires de Piste</i> .....	61
4.20	<i>Signaux Officiels</i> .....	62
<b>5.</b>	<b><i>PISTE</i></b> .....	<b>64</b>
5.1	<i>Longueur</i> .....	64
5.2	<i>Largeur</i> .....	65
5.3	<i>Vitesse</i> .....	66
5.4	<i>Sécurité</i> .....	67
5.5	<i>Ligne de départ</i> .....	68
5.6	<i>Zone de Départ</i> .....	69
5.7	<i>Zone pour les Réparations et la Signalisation (= pit lane)</i> ....	70
<b>6.</b>	<b><i>DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION</i></b> .....	<b>71</b>
6.1	<i>Contrôle Administratif</i> .....	71
6.2	<i>Laissez-Passer FIM</i> .....	72
6.3	<i>Vérifications Techniques Préliminaires</i> .....	73
<b>6.4</b>	<b><i>Tests de motocycles par les coureurs et/ou membres de l'équipe</i></b> .....	<b>75</b>
6.5	<i>Contrôle Médical Spécial</i> .....	76
6.6	<i>Contrôle du Circuit</i> .....	77
6.7	<i>Réunion avec les Organismes</i> .....	78
6.8	<i>Tournage avec Caméras Embarquées</i> .....	79
6.9	<i>Essais/Restrictions d'Essais</i> .....	80
6.10	<i>Briefing avec les Coureurs</i> .....	81
6.11	<i>Séance d'Autographes</i> .....	82
6.12	<i>Essais Libres</i> .....	83
6.13	<i>Essais de Qualification</i> .....	84
6.14	<i>Semi-Finales</i> .....	86
6.15	<i>Repêchage</i> .....	87
6.16	<i>Coureurs de réserve</i> .....	88

---

6.17	<i>Finale</i> .....	89
6.18	<i>Procédure de la Zone d'Attente</i> .....	90
6.19	<i>Tour de Reconnaissance</i> .....	91
6.20	<i>Ordre de Départ</i> .....	92
6.21	<i>Procédure de Départ</i> .....	94
6.22	<i>Faux Départ</i> .....	96
6.23	<i>Arrêt d'une Séance d'Essais</i> .....	97
6.24	<i>Arrêt d'une Course</i> .....	98
6.25	<i>Pénalités pour avoir causé un nouveau départ</i> .....	100
6.26	<i>Contrôle du Niveau Sonore après chaque Course</i> .....	101
6.27	<i>Résultats/Procédure</i> .....	102
6.28	<i>Résultats/Attribution de Points</i> .....	104
6.29	<i>Résultats de la manifestation</i> .....	105
6.30	<i>Résultats/Présentation et Publication</i> .....	106
6.31	<i>Tour d'Honneur</i> .....	108
6.32	<i>Cérémonie de Remise des Prix</i> .....	109
6.33	<i>Conférence de Presse</i> .....	110
6.34	<i>Vérification Finale</i> .....	111
6.35	<i>Réclamations/Appels</i> .....	112
6.36	<i>Contrôle du Carburant</i> .....	114
6.37	<i>Contrôles Antidopage et d'Alcoolémie</i> .....	115
6.38	<i>Indemnités de Voyage et Prix</i> .....	116
<b>7.</b>	<b><i>HORAIRES</i></b> .....	<b>117</b>
<b>8.</b>	<b><i>LOGO DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SNOWCROSS</i></b> .....	<b>120</b>
<b>9.</b>	<b><i>PLAQUE NUMÉRO AVANT</i></b> .....	<b>121</b>

## **RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

*Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au Championnat du Monde FIM de MotoNeige et à la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :*

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Code d'Éthique*
- 3. Règlements de MotoNeige FIM*
- 4. Règlements Techniques MotoNeige FIM*
- 5. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 6. Code de l'Environnement FIM*
- 7. Code Médical FIM*
- 8. Code Antidopage FIM*
- 9. Annuaire FIM*
- 10. Manuel pour les Organismes FIM*

*de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements FIM").*

*Les Règlements FIM peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.*

*Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements FIM. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'une motoneige inscrite est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.*

*Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par une motoneige inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, la Pit lane (préalablement Zone de réparations et de signalisation) ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.*

*Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements FIM ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.*

*Afin de garantir une meilleure lisibilité, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur neutre; les références au genre masculin dans ce document renvoient donc aussi au genre féminin sauf si le contexte s'y oppose.*



1. **CHAMPIONNATS DU MONDE ET PRIX FIM DE MOTONEIGE**

1.1 **Championnat du Monde et Prix FIM de MotoNeige**

1. *Un Championnat du Monde et un Prix FIM de MotoNeige se disputent chaque année sous l'égide de la FIM.*
2. *Le Championnat du Monde et le Prix FIM de MotoNeige sont soumis aux Règlements FIM, Code Sportif, Chapitre 30 "Championnats du Monde et Prix FIM".*

**En outre de 1.1 :**

**1.1.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige**

3. *Championnat du Monde FIM individuel, destiné aux coureurs et aux constructeurs :*
  - a) *Championnat du Monde FIM de MotoNeige.*
4. *Une série de manifestations FIM de MotoNeige comptant pour le Championnat du Monde FIM de MotoNeige sera organisée.*

**1.1.WSNX Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin**

3. *Coupe du Monde FIM individuelle, destinée aux coureurs :*
  - a) *Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin.*
4. *Une série de manifestations FIM de MotoNeige comptant pour la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin sera organisée.*



## 1.2 Manifestations

1. *Les manifestations comptant pour le Championnat du Monde et la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin doivent être inscrites au Calendrier.*
2. *Ces manifestations doivent être organisées sur des circuits qui ont été approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements FIM.*
3. *Une manifestation peut être annulée, déplacée ou remplacée par une autre manifestation.*
4. *Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.*
5. *Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.*
6. *L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.*
7. *Les manifestations commencent au moment des vérifications techniques et sportives et se terminent une fois que les formalités suivantes ont eu lieu :*
  - a) *Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course;*
  - b) *Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés; et*
  - c) *Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*
8. *Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par la Direction de Course.*
9. *Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Collège des Commissaires FIM.*
10. *Tous les officiels, les commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels - à la disposition de la Direction de Course et/ou du Collège des Commissaires FIM - jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appel.*



## 1.3 Format de la Manifestation

### 1.3.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige

#### A) Jusqu'à 22 coureurs

<b>Championnat du Monde FIM de MotoNeige (Jusqu'à 22 coureurs / 1 Groupe)</b>	<b>Durée par session</b>	<b>Nombre maximum de coureurs</b>
1 X Essais Libres	25 minutes	22 coureurs
1 X Essais de Qualification	10 minutes + 2 tours	22 coureurs
1 X Warm-up	10 minutes	22 coureurs
2 X Finale	15 minutes + 2 tours	20 coureurs

#### B) Plus de 22 coureurs / Jusqu'à 40 coureurs

<b>Championnat du Monde FIM de MotoNeige (Plus de 22 coureurs / Jusqu'à 40 coureurs / 2 Groupes)</b>	<b>Durée par session</b>	<b>Nombre maximum de coureurs</b>
<b>Pour chaque Groupe :</b>		
1 X Essais Libres	25 minutes	20 coureurs
1 X Essais de Qualification	10 minutes	20 coureurs
1 X Warm-up	10 minutes	22 coureurs
1 X Semi-Finale	10 minutes + 2 tours	20 coureurs
<b>Pour les coureurs non-qualifiés :</b>		
1 X Repêchage	8 minutes + 2 tours	22 coureurs
<b>Pour les coureurs qualifiés :</b>		
2 X Finale	15 minutes + 2 tours	20 coureurs



**1.3.WSNX Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin**

**A) Jusqu'à 22 coureurs**

<b>Championnat du Monde FIM de MotoNeige (Jusqu'à 22 coureurs / 1 Groupe)</b>	<b>Durée par session</b>	<b>Nombre maximum de coureurs</b>
1 X Essais Libres	25 minutes	22 coureurs
1 X Essais de Qualification	10 minutes	22 coureurs
1 X Warm-up	10 minutes	22 coureurs
2 X Finale	10 minutes + 2 tours	20 coureurs

**B) Plus de 22 coureurs / Jusqu'à 40 coureurs**

<b>Championnat du Monde FIM de MotoNeige (Plus de 22 coureurs / Jusqu'à 40 coureurs / 2 Groupes)</b>	<b>Durée par session</b>	<b>Nombre maximum de coureurs</b>
<b>Pour chaque Groupe :</b>		
1 X Essais Libres	25 minutes	20 coureurs
1 X Essais de Qualification	10 minutes	20 coureurs
1 X Warm-up	10 minutes	22 coureurs
1 X Semi-Finale	10 minutes + 2 tours	20 coureurs
<b>Pour les coureurs non-qualifiés :</b>		
1 X Repêchage	8 minutes + 2 tours	22 coureurs
<b>Pour les coureurs qualifiés :</b>		
2 X Finale	10 minutes + 2 tours	20 coureurs



## 1.4 Critères pour les Championnats et Prix FIM

1. *Toutes les manifestations comptant pour le Championnat du Monde FIM ou Prix FIM correspondant seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau Exécutif FIM peut, sur proposition de la Commission de Motocross et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.*
2. *Le vainqueur du Championnat du Monde ou Prix FIM est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les Finales du Championnat du Monde ou Prix FIM, indépendamment du nombre de Finales qu'il a terminées.*
3. *En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération.*
4. *S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière Finale du Championnat du Monde ou Prix FIM détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière Finale du Championnat du Monde ou Prix FIM détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.*
5. *Au cas où un coureur participe avec des motoneiges différentes, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra à côté de son nom dans le classement final.*
6. *Les classements Championnat du Monde FIM ou Prix FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale aura été prise par l'organe compétent.*
7. *Tous les Champions du Monde FIM doivent être présents à la Cérémonie de Remise des Prix FIM.*



**En outre de 1.4 :**

**1.4.SNX      Championnat du Monde FIM de MotoNeige**

8. *Pour le Championnat du Monde FIM des Constructeurs, seule la motoneige la mieux classée d'un Constructeur obtiendra des points, conformément à sa position à chaque Finale du Championnat.*
9. *En cas d'ex æquo pour le Championnat du Monde FIM des Constructeurs, les mêmes conditions que pour les coureurs seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Championnat.*
10. *Au cas où un coureur participe avec des motoneiges différentes, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra à côté de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde des Constructeurs ne soit modifié.*



## 1.5 Courses Annexes

1. *Lors d'une manifestation de Championnat du Monde et/ou Prix FIM de MotoNeige, des courses annexes peuvent être autorisées.*
2. *Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM.*
3. *L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni ne comprend aucune implication et/ou responsabilité de la FIM pour ces courses/activités annexes qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.*
4. *La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat du Monde et/ou Prix FIM de MotoNeige.*
5. *Si nécessaire, la Direction de la Manifestation peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.*



## 2. ENGAGEMENTS, COUREURS ET EQUIPES

### 2.1 Règlement Particulier

1. *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règlements FIM.*
2. *Le Règlement Particulier doit être conforme au Règlement Particulier type de la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).*
3. *Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM.*
4. *La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM.*
5. *Dès son approbation, la FIM, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.*
6. *Au plus tard deux mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer une copie électronique du RP approuvé à toutes les fédérations ayant des coureurs susceptibles de participer à la manifestation en question.*
7. *A la manifestation, le Règlement Particulier doit ensuite être ratifié par la Direction de Course.*
8. *Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions.*
9. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification au Règlement Particulier peut être autorisée.*
10. *Des modifications au Règlement Particulier doivent être approuvées par la FIM ou la Direction de Course et ensuite portées à la connaissance de toutes les personnes concernées.*



## 2.2 Conditions d'Engagement

1. *Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige, les coureurs doivent :*
  - a) *Etre en possession de la licence Championnat du Monde ou Prix FIM de Motocross appropriée (voir également Art. 01.2.3 Age des Coureurs);*
  - b) *Avoir l'autorisation de leur FMN;*
  - c) *Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements*
  - d) *Avoir payé le droit d'inscription de € 140 à l'organisateur. Le droit d'inscription doit être payé au plus tard lors de la vérification administrative préalable à la manifestation.*
2. *Les coureurs peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs manifestations, toujours en utilisant le bulletin d'engagement officiel/spécifique de la FIM, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe, sponsor et la marque de la motoneige.*
3. *Les demandes d'engagement et les inscriptions provisoires et/ou les bulletins d'engagement doivent respectivement être demandés et envoyés à la FMNR et/ou l'organisateur.*
4. *Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique ou par téléfax.*
5. *Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :*
  - *Numéro IMN, FMNR, date et lieu de la manifestation à laquelle le coureur désire s'inscrire;*
  - *Nom et prénom du coureur;*
  - *La FMN du coureur;*
  - *Le numéro de la licence Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige du coureur (si la licence a déjà été émise);*
  - *La date de naissance et la nationalité du coureur;*
  - *La motoneige et l'équipe du coureur.*



6. *Les inscriptions provisoires doivent toujours être confirmées avec le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.*
7. *Les coureurs peuvent être amenés à signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.*
8. *La date de clôture des engagements est de 15 jours avant la manifestation.*
9. *Pour chaque manifestation une liste des coureurs engagés sera publiée dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.*
10. *L'Administration FIM publiera la liste des coureurs engagés.*
11. *Lorsqu'une FMN considère que l'un de ses coureurs s'est vu refuser à tort l'engagement, elle peut soumettre ce cas à l'Administration FIM qui entreprendra une action immédiate.*
12. *Un coureur ou une équipe qui considère que son inscription a été refusée à tort et qui se trouve de ce fait lésé peut recourir ou déposer une réclamation conformément aux dispositions de la discipline concernée.*
13. *Si après la publication de la liste des engagés, le nombre de coureurs acceptés n'atteint pas le maximum autorisé, la FIM et/ou le Promoteur du Championnat FIM ont le droit d'inscrire des coureurs supplémentaires jusqu'à concurrence du maximum. Cette décision doit être prise avant la fin des Vérifications Techniques. Pour ces équipages engagés par la FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*
14. *Le nombre d'engagements pour chaque manifestation est limité à 40 coureurs.*

**En outre de 2.2 :**

**2.2.SNX      Championnat du Monde FIM de MotoNeige**

**2.2.WSNX      Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin**

---

15. *Le nombre d'inscriptions est limité aux 8 premiers coureurs du classement final du Championnat du Monde FIM de Motoneige/Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin de l'année précédente. La participation de 4 coureurs de plus par FMN est garantie.*



## 2.3 Age des Coureurs

1. *Des licences de Championnat et Coupe du Monde FIM de coureur ne sont délivrées que lorsque le coureur a atteint l'âge minimum, comme indiqué ci-dessous :*
  - a) *Championnat du Monde FIM de MotoNeige : 16 ans*
  - b) *Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin : 16 ans*
2. *Dans chaque classe, l'âge maximum est comme indiqué ci-dessous :*
  - a) *Championnat du Monde FIM de MotoNeige : 50 ans;*
  - b) *Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin : 50 ans.*
3. *La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours pendant laquelle le coureur atteint ses 50 ans.*



## 2.4 Coureurs de Remplacement

1. *Le remplacement d'un coureur engagé peut être accepté.*
2. *Les coureurs de remplacement auront le droit de remplacer des coureurs parmi les engagés qui se retirent de la manifestation ou ne s'y présentent pas.*
3. *Une FMN est autorisée à remplacer un ou plusieurs coureurs qu'elle a engagés à une manifestation à la date de clôture des engagements. En aucun cas, le nombre total original d'engagements de cette FMN peut être dépassé, une fois les remplacements effectués.*
4. *La FMN du coureur concerné doit alors aviser la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax, ou par e-mail au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.*
5. *La FIM et/ou le Promoteur du Championnat FIM sont également autorisés à remplacer un ou plusieurs coureurs qu'ils ont engagés à une manifestation après la date de clôture des engagements.*
6. *La FIM et le Promoteur du Championnat FIM doivent alors aviser la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax, ou par e-mail au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.*
7. *La FMNR et/ou l'organisateur doivent alors envoyer une liste des engagés à l'Administration FIM et au Promoteur du Championnat FIM.*
8. *Tout remplacement doit être fait au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.*
9. *Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible d'engager un coureur de remplacement.*
10. *Pour ces coureurs de remplacement, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*



## 2.5 Coureurs de Réserve

1. *Les coureurs de réserve sont des coureurs non-qualifiés qui auront le droit de prendre la place des coureurs qualifiés qui ne peuvent pas participer à la Finale.*
2. *Les coureurs de réserve sont nommés après la fin des qualifications et selon les critères prévus dans ce Règlement.*
3. *Les coureurs de réserve n'ont pas la garantie de pouvoir participer à la Finale.*
4. *La décision d'admettre un ou plusieurs coureurs de réserve à la Finale se fera 10 minutes avant la course en question quand la zone d'attente est fermée. A cet instant, tout coureur de réserve qui n'est pas autorisé à prendre le départ, doit quitter la zone d'attente.*



## 2.6 Numéros de Départ

1. *Chaque coureur participant à une manifestation de Championnat du Monde/ Coupe du Monde FIM de MotoNeige peut demander un numéro de départ permanent en complétant le bulletin d'engagement FIM. Le numéro de départ demandé, pourvu qu'il soit encore disponible, doit toujours être confirmé par l'Administration FIM.*
2. *Toutefois, le numéro un sera toujours réservé au Champion du Monde FIM actuel.*
3. *Les coureurs qui n'ont pas demandé un numéro de départ en particulier se verront attribuer un numéro permanent par l'Administration FIM.*



## **2.7 Non-Participation à une Manifestation**

1. *Des coureurs s'étant engagés dans une manifestation de Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige et qui, par la suite, ne peuvent pas participer, sont soumis aux dispositions des Règlements FIM.*
2. *Les FMN des coureurs qui n'informent pas la FIM et les organisateurs de leur incapacité à participer, ou qui ne fournissent pas de justification acceptable, se verront infliger une amende de € 150.- par la FIM.*
3. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l'Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.*
4. *Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.*



## 2.8 Équipements des Coureurs

1. C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.
2. Le casque, la protection des yeux et l'équipement et vêtements de protection doivent être conformes aux Règlements FIM.
3. Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte pas garante pour des produits ou fabricants spécifiques.
4. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement quant à la protection et la durabilité de casques et équipements choisis.
5. Lors de chaque séance d'essais, qualification, warm-up, tour de reconnaissance ou course, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

a) Casques

Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements FIM. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

b) Protection des yeux

Les lunettes doivent être portées au départ de chaque séance d'essais, tour de reconnaissance, qualification ou Finale.

c) Équipement et vêtements de protection

L'équipement et les vêtements doivent offrir une protection contre le froid et les blessures et comprennent - mais ne sont pas limités à - des bottes rembourrées jusqu'aux genoux (ou d'autres bottes solides), des gants, une veste, un pantalon et une protection totale du haut du corps (devant et derrière), non-modifiée et disponible commercialement.

Des gants doivent toujours être portés durant la compétition sur la piste.

d) Logo du Championnat FIM

Tous les coureurs sont encouragés à arborer le logo du Championnat FIM (35 mm x 70 mm) sur le devant de leur maillot, dans la région du torse ou de l'épaule sur la veste.

Les coureurs peuvent imprimer le logo du Championnat FIM sur leur veste.



e) Numéro de départ

*Les coureurs doivent porter un numéro de départ au dos conformément aux Règlements FIM, Art 01.76 des Règlements Techniques Motocross.*

*Le numéro du coureur doit apparaître au dos de la veste. Le numéro doit être de couleur contrastée par rapport à la couleur de la veste entourant le placement du numéro. Le contour du numéro est autorisé. La couleur du contour doit être en contraste avec la couleur de la veste et la couleur du numéro (ex. une veste noire avec un numéro blanc pourrait utiliser un contour orange) / Recommandé en 2018 / Obligatoire à partir de 2019.*

f) Nom de famille du coureur

*Il est recommandé à ce que le nom de famille du coureur apparaisse dans la région de l'épaule de sa veste.*



## **2.9 Tenue Vestimentaire**

1. *Tous les coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe doivent avoir une tenue propre et soignée.*
2. *Seules les personnes vêtues convenablement et munies de laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.*
3. *Les coureurs, mécaniciens et membres de l'équipe sont encouragés à arborer le logo du Championnat FIM sur leurs chemises/tenues/vêtements.*



## 2.10 Comportement du Coureur et aide à celui-ci

1. *A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.*
2. *Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler sa motoneige.*
3. *Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.*
4. *A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Chef Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motoneige(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
5. *A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa motoneige en conformité avec les règlements.*
6. *Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou des membres de son équipe et/ou son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par la Direction de Course avec une des pénalités en vertu de l'Art. 4.7§9.*
7. *Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.*
8. *Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/ de qualification officielles et courses.*
9. *Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.*
10. *Les coureurs doivent transporter des caméras embarquées si cela leur a été demandé par le Promoteur du Championnat FIM.*
11. *C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Les membres de l'équipe sont encouragés d'assister au briefing des coureurs.*
12. *Tout bijou corporel devra être scotché ou enlevé durant la compétition sur la piste.*



13. *L'utilisation d'un portable pour musique est interdite en tout temps durant la compétition sur la piste.*
14. *Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*
15. *Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs, mécaniciens, personnel de l'équipe et officiels ou autres participants (personnel de l'organisateur ou du promoteur, personnel médical, presse, public, etc.) sur ou hors de la piste. Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par la Direction de Course avec une des pénalités en vertu de l'Art. 4.7§9.*
16. *Les coureurs doivent toujours commencer les Essais Libres ou de Qualification depuis la zone d'attente.*
17. *Quand les coureurs évoluent sur la piste, la consultation entre eux et des membres de l'équipe est limitée à la pit lane. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.*
18. *Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motoneiges et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneau dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.*
19. *Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée.*
20. *Les commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motoneiges et en les déplaçant à un endroit sûr. Toute réparation ou ajustement doit se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motoneiges.*
21. *Lorsqu'un pilote reçoit un traitement par le personnel médical, les membres de l'équipe et/ou membres de la famille ne sont pas autorisés à aucun moment à interférer ou entraver leur travail. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée.*



22. **Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse passablement réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.**
23. **Des coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés à avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position.**
24. **Il convient au Directeur de l'Epreuve FIM de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en la reprenant.**
25. **La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des essais sera la perte du tour le plus rapide dans les essais respectifs pour le coureur en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.**
26. **La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.**
27. **Il est interdit de couper la piste. Si le Directeur de l'Epreuve FIM détermine que le coureur est sorti de la piste dans l'intention de gagner un avantage, le coureur en question sera disqualifié des essais/de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.**
28. **Une zone doit être prévue pour les réparations et la signalisation (= la pit lane) pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.**
29. **Les coureurs peuvent entrer dans la pit lane pour recevoir de l'aide, modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motoneige, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les modifications, ajustements et remplacement de pièces et les silencieux, référez-vous aux Règlements FIM. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.**
30. **Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste, en dehors de la pit lane ou hors de la zone d'attente.**



31. *Les coureurs doivent toujours entrer dans la pit lane par l'entrée de la pit lane. Quand un coureur «manque» l'entrée de la pit lane, il doit continuer dans la direction de la piste pour un autre tour. Entrer dans la pit lane par la sortie de la pit lane sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage en coupant le parcours ce qui sera sanctionné par la disqualification des essais/qualifications/de courses respectifs. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
32. *Les coureurs qui entrent à la pit lane doivent rouler d'une façon disciplinée. Ils ne doivent pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser d'autres coureurs.*
33. *Les coureurs qui entrent à la pit lane doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*
34. *Les coureurs qui coupent leur moteur dans la pit lane peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motoneiges.*
35. *Lors du tour de reconnaissance/la séance des tours de reconnaissance les coureurs ne sont pas autorisés à entrer dans la pit lane. Les ajustements, réparations ou ravitaillements doivent être effectués dans la zone d'attente. Entrer dans la pit lane pendant le tour de reconnaissance/la séance des tours de reconnaissance sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage ce qui sera sanctionné par la disqualification de la course en question.*
36. *Lors tour de reconnaissance/la séance des tours de reconnaissance et/ou une course, les coureurs ne sont pas autorisés à avoir une motoneige de réserve dans la pit lane. Avoir une motoneige de réserve dans la pit lane sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage ce qui sera sanctionné par la disqualification de la course en question.*
37. *Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une course (Semi-Finale, un Repêchage ou une Finale) ne pourront pas reprendre la course.*
38. *Les coureurs retournant lentement à la pit lane ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.*
39. *Les coureurs peuvent préparer leur emplacement à la ligne de départ sans l'aide d'outils.*
40. *Aucun type de rampe ne peut être formé dans la ligne de départ préparée par le coureur derrière la grille de départ. L'avant et l'arrière du motoneige doivent être au même niveau.*



41. *Les motoneiges doivent être centrées sur la grille de départ. Les coureurs ne peuvent pas démarrer dans un angle.*
42. *Dès qu'un coureur a pris sa place sur la ligne de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.*
43. *Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motoneige dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la course (Semi-Finale, un Repêchage ou une Finale).*
44. *Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer sa motoneige avant que l'entrée à la zone de départ soit fermée, il doit rester dans la zone d'attente jusqu'à ce que le départ ait été donné. Une fois que le départ a été donné, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course (Semi-Finale, Repêchage ou Finale). La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
45. *Les coureurs peuvent utiliser un support au départ d'une course (Semi-Finale, Repêchage ou Finale).*
46. *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la ligne de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que le départ ait été donné. Une fois que la grille a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par son (ses) mécanicien(s) à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
47. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec la motoneige.*
48. *Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent continuer à la vitesse de course jusqu'à ce qu'ils aient passé le panneau "END FINISH ZONE" et libérer la zone aussi rapidement que possible. Il n'est pas permis de ralentir brusquement ou de s'arrêter dans cette zone à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un officiel.*
49. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de l'Epreuve FIM des raisons de sa non-participation.*
50. *Les coureurs concernés (les trois premiers du classement final de la manifestation et d'autres participants invités par le Promoteur du Championnat FIM) doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix et la Conférence de Presse. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée.*



### 3. MOTONEIGES, CLASSES ET AUTRES SPÉCIFICATIONS

#### 3.1 Motoneiges et Classes

1. Les manifestations de Championnat du Monde et Prix FIM de MotoNeige sont ouvertes aux MotoNeiges tels qu'ils sont définis dans ce Règlement ainsi que dans les Règlements Techniques Motocross.

#### En outre de 3.1 :

#### 3.1.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige

2. La classe reconnue pour le Championnat du Monde FIM de MotoNeige est la suivante :

##### *Pro-Racer :*

- MotoNeige appartenant à la Catégorie II, Groupe E;
- Pour les moteurs 2-temps : jusqu'à 600cc maximum;
- Pour les moteurs 4-temps : jusqu'à 1050cc maximum.



### 3.2 Plaque-Numéro Avant

1. La plaque numéro avant ou la zone considérée comme telle doit être minimum Lo 200 mm X La 200 mm.
2. Sur la plaque-numéro avant de la motoneige doivent toujours figurer (voir diagrammes) :
  - a) La couleur du fond conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM;
  - b) Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM.
3. Sur la partie haute de la plaque-numéro avant de la motoneige peuvent également figurer (voir diagrammes) :
  - c) Le logo du Championnat FIM comme indiqué sur le diagramme (minimum 35 mm x 70 mm) et/ou la publicité de l'équipe sont autorisés dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro;
  - d) Il doit y avoir un espace libre de 10 mm entre le logo et la publicité de l'équipe;
  - e) Il doit y avoir un espace libre de 10 mm entre le logo et/ou la publicité de l'équipe et le numéro.
4. Pour les numéros, les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur la plaque-numéro avant :
  - Hauteur du numéro 140 mm;
  - Largeur des traits 25 mm;
  - Espace entre deux chiffres 15 mm.
5. Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels. Les numéros réfléchissants sont interdits.

#### En outre de 3.2 :

#### 3.2.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige

6. Les schémas de couleurs suivants seront utilisés :
  - Fond blanc + Numéros noirs/Logo du Championnat FIM



7. *Ensuite :*

f) *A la première manifestation du Championnat, une plaque-numéro avant rouge avec numéros blancs doit être arborée par le Champion du Monde en titre.*

g) *A partir de la deuxième manifestation, une plaque-numéro avant rouge avec numéros blancs doit être arborée par l'actuel leader du Championnat.*

8. *Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :*

- *Noir 9005;*
- *Blanc 9010;*
- *Rouge 3020.*

### **3.2.WSNX Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin**

6. *Les schémas de couleurs suivants seront utilisés :*

- *Fond bleu + Numéros/Logo du Championnat FIM blancs.*

7. *Ensuite :*

f) *A partir de la deuxième manifestation, une plaque-numéro avant rouge avec numéros blancs doit être arborée par l'actuel leader de la Coupe.*

8. *Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :*

- *Blanc 9010;*
- *Bleu 5005;*
- *Rouge 3020.*



### 3.3 Plaques-Numéros Latérales

1. La plaque numéro latérale ou la zone considérée comme telle doit être minimum Lo 200 mm X La 150 mm.
2. Sur les plaques-numéros latérales de la motoneige doivent toujours figurer :
  - a) La couleur du fond conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM;
  - b) Le numéro du coureur conformément aux Règlements FIM ci-dessous, ainsi qu'aux Règlements Techniques Motocross FIM.
3. Sur les plaques-numéros latérales peuvent également figurer :
  - c) Le logo du Championnat FIM comme indiqué sur le diagramme (minimum 35 mm x 70 mm);
  - d) Il doit y avoir un espace libre de 10 mm entre le logo et le numéro
4. Pour les numéros, les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur les plaques-numéros latérales:
  - Hauteur du numéro 100 mm
  - Largeur des traits 25 mm
  - Espace entre deux chiffres 15 mm
5. Les chiffres doivent être clairement lisibles pour les spectateurs et les officiels. Les numéros réfléchissants sont interdits.

#### En outre de 3.3 :

#### 3.3.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige

6. Les schémas de couleurs suivants seront utilisés :
  - Fond blanc + Numéros noirs/Logo du Championnat :
7. Ensuite :
  - f) A la première manifestation du Championnat, des plaques-numéro latérales rouges avec numéros blancs doivent être arborées par le Champion du Monde en titre.
  - g) A partir de la deuxième manifestation, des plaques-numéro latérales rouges avec numéros blancs doivent être arborées par l'actuel leader du Championnat.



8. *Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :*

- *Noir 9005;*
- *Blanc 9010;*
- *Rouge 3020.*

### **3.3.WSNX Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin**

6. *Les schémas de couleurs suivants seront utilisés :*

- *Fond bleu + Numéros/Logo du Championnat FIM blancs.*

7. *Ensuite :*

*f) A partir de la deuxième manifestation, des plaques-numéro latérales rouges avec numéros blancs doivent être arborées par l'actuel leader de la Coupe.*

8. *Les couleurs suivantes seront utilisées, conformément au tableau de couleurs RAL, c'est-à-dire :*

- *Blanc 9010;*
- *Bleu 5005;*
- *Rouge 3020.*



### **3.4** *D'autres spécifications techniques*

1. *Seul le carburant qui correspond au Règlement Technique FIM est autorisé.*
2. *Du liquide anti-gel est permis.*
3. *Pour les niveaux sonores, veuillez voir Art 6.3 Vérifications Techniques Préliminaires et 6.25 Contrôle du Niveau Sonore après chaque Course.*



### **3.5 Caméras Embarquées**

1. *Seules les caméras embarquées du Promoteur du Championnat FIM sont autorisées.*
2. *Lorsqu'une motoneige est équipée de caméras embarquées, ces caméras et l'équipement correspondant ne sont pas considérés comme de la télémétrie.*



### 3.6 Transpondeurs

1. *Les coureurs doivent apporter leur propre transpondeur de la marque et du type ci-dessous :*
  - *My Laps; type MX Flex, X2 or MX Classic;*
  - *AMB; type MX.*
2. *Le coureur doit présenter son transpondeur aux vérifications administratives.*
3. *Le transpondeur doit être monté sur la colonne de direction de la motoneige.*
4. *Les coureurs doivent présenter leur motoneige au contrôle technique avec le transpondeur déjà monté.*
5. *Le transpondeur ne peut pas être enlevé, ni changé de place pendant la manifestation.*
6. *Le coureur sera responsable de maintenir son transpondeur en état de marche pendant toute la manifestation.*



## 4. OFFICIELS ET PROCÉDURES

### 4.1 Généralités

1. *La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.*
2. *Les officiels nommés devraient parler couramment l'Anglais et/ou le Français.*
3. *La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.*
4. *Les licences FIM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions concernées organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.*
5. *La FIM ou la FMN se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.*
6. *Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.*
7. *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence doit être mentionné.*
8. *Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation/un appel.*
9. *Voir également les Règlements FIM, Chapitre 40 du Code Sportif.*



## 4.2 Officiels Détenteurs d'une Licence FIM

1. *Il est recommandé que les officiels détenteurs d'une licence FIM parlent couramment l'Anglais ou le Français.*
2. *Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les manifestations de Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :*
  - *Délégué FIM;*
  - *Directeur de l'Epreuve FIM;*
  - *Chef des Commissaires FIM;*
  - *Commissaire FMNR;*
  - *Directeur de Course;*
  - *Directeur Technique FIM;*
  - *Chef Commissaire Technique;*
  - *Commissaire Technique;*
  - *Chef Chronométrateur;*
  - *Chef du Service Médical;*
  - *Commissaire Environnement.*



### 4.3 Juridiction

1. *A l'exception du Délégué FIM, du Directeur de l'Epreuve FIM et des Membres du Collège des Commissaires FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.*



#### 4.4 Délégué FIM

1. *La Commission de Motocross de la FIM (CMS) nomme le Délégué FIM.*
2. *Si le Délégué FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, il sera remplacé jusqu'à son arrivée par le Chef Commissaire FIM.*
3. *En cas de « force majeure » pendant la manifestation où le Délégué FIM devient définitivement indisponible pour la manifestation en question, il sera remplacé par le Chef Commissaire FIM.*
4. *Le Délégué FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.*
5. *Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FIM comprennent mais ne sont pas limités à :*
  - a) *Le Délégué FIM exerce le contrôle suprême de la manifestation et doit s'assurer que tous les Règlements FIM soient respectés.*
  - b) *Le Délégué FIM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
  - c) *Le Délégué FIM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
  - d) *Le Délégué FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*
  - e) *Le Délégué FIM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
  - f) *Le Délégué FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
  - g) *A la fin de la manifestation, le Délégué FIM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
  - h) *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels et les envoyer avec son rapport à l'Administration FIM.*



- i) *Le Délégué FIM doit envoyer à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier FIM officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; une copie du certificat d'assurance responsabilité civile; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*



## 4.5 Commissaires FIM et FMNR

1. *Il y aura un Collège de deux Commissaires :*
  - *Le Chef Commissaire FIM;*
  - *Le Commissaire FMNR.*
2. *Le Chef Commissaire est nommé par la Commission de Motocross de la FIM (CMS).*
3. *Si le Chef Commissaire FIM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.*
4. *En cas de « force majeure » où le Chef Commissaire FIM doit remplacer le Délégué FIM pendant la manifestation, il nommera son remplaçant, la priorité étant donnée en premier à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.*
5. *La FMNR est limitée à un seul Commissaire FMNR.*
6. *Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire a la voix prépondérante.*
7. *Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.*
8. *L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :*
  - a) *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
  - b) *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
  - c) *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que les décisions du collège des Commissaires sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
  - d) *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par les Commissaires dans les plus brefs délais.*



## 4.6 Direction de la Manifestation

1. *La Direction de la Manifestation est composée du Directeur de l'Epreuve FIM, d'un Représentant du Promoteur du Championnat FIM, ainsi que d'un Représentant de l'Organisateur en question.*
2. *Le Directeur de l'Epreuve FIM et le Représentant du Promoteur du Championnat FIM ont chacun le droit de vote. Le Représentant de l'Organisateur n'a pas de droit de vote. Le Représentant du Promoteur du Championnat FIM a une voix prépondérante.*
3. *La Direction de la Manifestation dirige la manifestation et doit :*
  - a) *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
  - b) *Faire des recommandations à l'Organisateur pour améliorer le déroulement efficace et régulier de la manifestation.*
  - c) *Rendre attentif la Direction de Course sur tous les faits contraires aux Règlements.*
4. *Les réunions de la Direction de la Manifestation sont présidées par le Représentant du Promoteur du Championnat FIM.*
5. *La Direction de la Manifestation se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation mais, au minimum :*
  - a) *A la fin de la première journée de la manifestation (= le jour où commencent le contrôle administratif et les vérifications techniques).*
  - b) *A la fin de chaque jour suivant.*
  - c) *A la fin de la manifestation.*



## 4.7 Direction de Course

1. *La Direction de Course est composée du Délégué FIM, du Directeur de l'Epreuve FIM et du Directeur de Course.*
2. *Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Délégué FIM a une voix prépondérante.*
3. *Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de deux personnes.*
4. *Les réunions de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FIM.*
5. *La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et/ou courses officiels.*
6. *La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.*
7. *La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.*
8. *L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :*
  - a) *Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
  - b) *Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
  - c) *Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation.*
  - d) *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*



- e) *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
  - f) *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions des Règlements.*
9. *La Direction de Course peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice aux dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :*
- a) *un avertissement*
  - b) *une amende jusqu'à un maximum de € 10'000.-*
  - c) *une pénalité de temps et/ou points*
  - d) *recul de positions*
  - e) *une disqualification*
  - f) *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction*
  - g) *la perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations*
- ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.*
10. *Toute personne ou organisation se considérant lésée à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FIM au plus tard 30 minutes après notification de cette décision.*
11. *Les appels contre une décision disciplinaire par la Direction de Course seront traités par le Collège des Commissaires FIM.*



## 4.8 Collège des Commissaires FIM

1. *Le Collège des Commissaires FIM est composé du :*
  - a) *Chef Commissaire FIM;*
  - b) *Commissaire FMNR.*
2. *Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est d'une personne.*
3. *Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.*
4. *Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.*
5. *Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.*
6. *Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.*
7. *Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice aux dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :*
  - a) *un avertissement*
  - b) *une amende jusqu'à un maximum de € 10'000.-*
  - c) *une pénalité de temps et/ou points*
  - d) *recul de positions*
  - e) *une disqualification*
  - f) *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction*
  - g) *la perte du droit de participer au Championnat, qui peut être appliquée à une ou plusieurs manifestations*

*ou déférer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.*
8. *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté au plus tard 30 minutes après notification de cette décision.*
9. *Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté au plus tard 5 jours après notification de la décision finale.*



## 4.9 Séances de la Direction de Course

1. Lors de sa première séance, la Direction de Course approuvera les points suivants :
  - a) Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci aient été dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés;
  - b) Le rapport du Secrétaire à la Direction de Course stipulant que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation sont en possession de leur licence et autorisation respectives;
  - c) Le rapport du Directeur de Course stipulant que tous les coureurs et participants engagés ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour la manifestation et qu'ils sont en possession de leur licence et autorisation respectives de leur FMN;
  - d) Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions prises en vue d'un déroulement régulier de la manifestation;
  - e) Le rapport et le contrôle des normes de sécurité de la manifestation;
  - f) Le contrôle et l'approbation de tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires telles que mentionnées dans le rapport d'inspection;
  - g) Le contrôle de l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation et de la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.



#### 4.10 Procès-Verbaux des Réunions

1. *Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM ne les accepte dans une seule langue officielle.*
2. *Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.*
3. *Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.*
4. *Le Délégué FIM doit envoyer une copie de ces Procès-Verbaux à l'Administration FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.*



#### 4.11 Publication des Décisions

1. *Toutes les décisions nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus brefs possibles. Ces décisions doivent être publiées au moins en anglais.*
2. *Toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM doit être notifiée par remise en main propre sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.*
3. *S'il est possible lors de la manifestation, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM par un document écrit.*
4. *Sauf pour les cas du §6, ce document/cette notification d'une décision devra :*
  - a) *Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course du Collège des Commissaires FIM;*
  - b) *Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
  - c) *Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
  - d) *Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
  - e) *Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
  - f) *Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
  - g) *Citer la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, ses preuves et les raisons en bref;*
  - h) *Pour les décisions de la Direction de Course : devra être signé par le Délégué FIM;*
  - i) *Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : être signé par le Chef Commissaire FIM.*



5. Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :
- La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de cette décision comme accusé de réception;
  - Le nom de la personne qui reçoit la décision, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception;
  - La copie de la décision, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.
6. Dans le cas des infractions suivantes (**états de fait auxquels aucune réclamation ne sera possible**), la notification d'une décision pourra être différente :
- Quitter la piste en gagnant un avantage;**  
**= Perte du tour le plus rapide dans les essais respectifs;**
  - Quitter la piste lors d'une course en gagnant un avantage sans gagner de positions;**  
**= Perte d'une position dans la course respective;**
  - Quitter la piste lors d'une course en gagnant un avantage et/ou des positions;**  
**= Perte d'une position plus le nombre de positions gagnées dans la course respective;**
  - Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité;**
  - Sur la piste : non-respect du drapeau médical;**  
**= Perte de 10 positions dans les essais respectifs/la course respective;**
  - Echouer un contrôle sonore après les essais/la course;**  
**= Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la course respective;**
  - Sur la piste : s'arrêter pour viser des trajectoires;**  
**= Perte du meilleur temps de tour dans les essais respectifs;**
  - Dans le cas d'un départ : les coureurs qui retournent au Skybox après le coup de sifflet mais avant que le drapeau vert n'ait été levé**  
**= Perte de la position de départ dans la course en question et prise de la position suivante disponible à la grille de départ;**



- *Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (pendant le nouveau départ) : les coureurs qui coupent le moteur quand le signal du nouveau départ a été donné;*
- *Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (à partir d'une minute avant le nouveau départ) : les coureurs qui se sont rendus dans leur box;  
= Perte de la position de départ et prise du nouveau départ derrière tous les autres dans la course en question;*
- *Sur la piste : couper le circuit;*
- *Sur la piste : s'arrêter pour consulter avec des tiers;*
- *Sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors de la pit lane);*
- *Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité;*
- *Sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer la motoneige;*
- *Sur la piste : ravitailler;*
- *Entrer dans la pit lane et ne pas s'arrêter complètement;*
- *Entrer dans la pit lane par la sortie de la pit lane;  
= Disqualification des essais respectifs/de la course respective;*
- *Coureurs arrivant tardivement dans la zone d'attente/Skybox (10 minutes avant le départ);*
- *Entrer dans la pit lane pendant le tour de reconnaissance/la session de reconnaissance;*
- *Avoir une motoneige de réserve dans la pit lane lors du tour de reconnaissance/de la session de reconnaissance;*
- *Avoir une motoneige de réserve dans la pit lane lors d'une course;*
- *Changer de motoneige après avoir traversé la barrière arrière derrière la grille de départ;*
- *Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans la zone d'attente/Skybox, qui ne réussissent pas à réparer leur motoneige avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels;*



- **Coueurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui changent de position;**
  - **Coueurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent à la zone d'attente;**
  - **Coueurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée;**
  - **Coueurs revenant tard du tour de reconnaissance à la zone d'attente/Skybox après que le départ ait été donné;**
  - **Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (à partir de 5 minutes avant le nouveau départ) : coueurs qui n'ont pas réussi à ramener leur motoneige dans la pit lane;**
  - **Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (à partir de 2 minutes avant le nouveau départ) : coueurs qui reçoivent de l'assistance des membres de l'équipe dans la pit lane (y compris lui donner des lunettes, gants, eau, faire le ravitaillement, etc.);**
  - **Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (à partir de 2 minutes avant le nouveau départ) : les coueurs qui ne sont pas prêts et qui ne se rendent pas dans leur box;**
  - **Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée (à partir d'une minute avant le nouveau départ) : les coueurs ayant un problème technique ou qui coupent le moteur et ne se rendent pas dans leur box;**
  - **Dans le cas d'un nouveau départ de manière échelonnée : un coueur dépassant un autre coueur avant la ligne de départ indiquée;  
= Disqualification des essais respectifs/de la course respective.**
7. **Dans les cas ci-dessus mentionnés du §6, les procédures suivantes seront appliquées :**
- a) **Le(s) coueur(s) sera (seront) notifié(s) oralement**
  - b) **Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coueur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée**
  - c) **Le coueur peut faire appel dans les 30 minutes après publication des résultats (uniquement dans le cas où il a coupé la piste).**



#### 4.12 Directeur de l'Epreuve FIM

1. *La Commission de Motocross de la FIM (CMS) nommera le Directeur de l'Epreuve FIM.*
2. *Si le Directeur de l'Epreuve FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Délégué FIM prendra une décision quant à son remplacement.*
3. *Le Directeur de l'Epreuve FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.*
4. *L'autorité et les responsabilités du Directeur de l'Epreuve FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :*
  - a) *Le Directeur de l'Epreuve FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées.*
  - b) *Le Directeur de l'Epreuve FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements (= contrôle du circuit).*
  - c) *Le Directeur de l'Epreuve FIM est responsable de toutes les communications entre la Direction de la Manifestation et la Direction de Course.*
  - d) *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
  - e) *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de l'Epreuve FIM peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*



### 4.13 Directeur de Course

1. *Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.*
2. *Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps le Commissaire FMNR.*
3. *Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur de l'Epreuve FIM.*
4. *Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :*
  - a) *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur.*
  - b) *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
  - c) *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain soient en bonne condition, que tous les officiels soient présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle soient prêts à intervenir.*
  - d) *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motoneiges, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou tout autre interdiction de courir (Selon les informations fournies par l'Administration FIM ou le Promoteur du Championnat FIM).*
  - e) *Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation qui influenceraient ou qui modifieraient le programme publié, telles que l'ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
  - f) *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*



- g) *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, arrêter prématurément une manifestation ou annuler une manifestation totalement ou en partie.*
- h) *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à une motoneige de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- i) *Le Directeur de Course doit s'assurer que les Règlements FIM soient respectés, il peut proposer des sanctions à la Direction de Course.*
- j) *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- k) *Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
- l) *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*



#### **4.14 Directeur Technique FIM**

1. ***Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission de Motocross de la FIM.***
2. ***Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.***
3. ***Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Directeur de l'Epreuve FIM et le Délégué FIM.***
4. ***L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (Voir également le Code Technique FIM de l'année en cours svp) :***
  - a) ***Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Directeur de l'Epreuve FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.***
  - b) ***Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.***
  - c) ***Les données fournies par un coureur/motoneige peuvent être utilisées à des fins d'enquête. Le Directeur Technique FIM a le droit d'examiner ces données. Toute donnée examinée par le Directeur Technique FIM restera strictement confidentielle.***
  - d) ***Le Directeur Technique FIM examinera avec le Chef Commissaire Technique le(s) motoneige(s) et l'(les) équipement(s) de protection de(s) coureur(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.***
  - e) ***Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions de la Direction de Course, mais sans droit de vote.***



#### **4.15 Chef Commissaire Technique**

1. ***Le Chef Commissaire Technique nommé par la FMNR, doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique Senior.***
2. ***Le Chef Commissaire Technique doit en particulier :***
  - a) ***Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux Règlements de la FIM et au Règlement Particulier.***
  - b) ***Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.***
  - c) ***A la demande de la Direction de Course, assister à des réunions, mais sans droit de vote.***
3. ***Lorsqu'il effectue ses tâches, le Chef Commissaire Technique agit et travaille en consultation permanente avec le Directeur Technique FIM.***
4. ***Au moins un Commissaire Technique doit être détenteur d'une licence FIM de Commissaire Technique.***



#### **4.16 Chef Chronométrateur**

1. *Le Chef Chronométrateur et les chronométrateurs sont nommés par la FMNR.*
2. *Le Chef Chronométrateur et les chronométrateurs nommés doivent en particulier:*
  - a) *Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.*
  - b) *Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.*
  - c) *Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
  - d) *A la demande de la Direction de Course, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*



#### **4.17 Commissaire Environnement**

1. *Le Commissaire Environnement est nommé par la FMNR.*
2. *Le Commissaire Environnement est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :*
  - a) *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
  - b) *Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.*
  - c) *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de la Manifestation sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
  - d) *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
  - e) *Donner ses recommandations à la Direction de la Manifestation.*
  - f) *A la demande de la Direction de Course, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*



#### **4.18 Chef du Service Médical**

1. *Le Chef du Service Médical est nommé par la FMNR.*
2. *Le Chef du Service Médical est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :*
  - a) *S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
  - b) *Doit être familier avec le circuit et l'organisation des services médicaux auxquels il est nommé.*
  - c) *Doit assister au contrôle du circuit avec le Directeur de Course la veille de la première séance d'essais.*
  - d) *Inspecter, en collaboration avec le Directeur Médical FIM, tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
  - e) *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
  - f) *S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
  - g) *Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*
  - h) *A chaque fois qu'il sera nécessaire, déclarer si un coureur est apte ou inapte à courir.*
  - i) *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée et en remettre une copie au Directeur de Course.*
  - j) *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*



#### 4.19 Commissaires de Piste

1. *L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 18 ans. Ils sont nommés par la FMNR/l'organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de Course et/ou avec un officiel qualifié nommé par celui-ci.*
2. *Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transfèrera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.*
3. *Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.*
4. *Par principe, il doit y avoir un minimum de deux Commissaires disponibles par poste: un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires aux sauts.*
5. *Cependant, la position et l'occupation de chaque poste sera décidée par le Directeur de l'Epreuve FIM, le Directeur de Course et le Chef Commissaire de Piste lors du contrôle du circuit. Si nécessaire, la position et l'occupation de chaque poste peut être modifiée à tout moment.*
6. *Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.*



## 4.20 Signaux Officiels

1. La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, avec un grand numéro blanc 15 des deux côtés. Ces panneaux doivent être fabriqués dans une bonne qualité et être clairement lisibles.

Signal	Signification
Panneau « 15 SECONDS » (Au départ)	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.

2. La signalisation officielle par feux doit être indiquée de la façon suivante:

Feux rouges (Au départ)	Le départ sera donné dans les 5 à 10 secondes qui suivent.
----------------------------	--

Feux rouges sont éteints (Minimum 3 feux rouges/ Au départ)	Départ.
---	---------

3. La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

Signal	Signification
--------	---------------

Drapeau rouge	Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels.
(Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge)	
<b>(Le drapeau rouge est prioritaire sur tous les drapeaux)</b>	

Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur	Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la pit lane ou par l'accès du circuit au parc des coureurs.
---	---

Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez prudemment.
---------------------	-------------------------------

Drapeau jaune, agité	Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser. Une réduction significative de la vitesse doit être observée; il ne faut pas tenter de faire des sauts.
<b>(Le drapeau jaune agité est prioritaire sur le drapeau jaune fixe)</b>	



<i>Drapeau médical</i>	<i>Personnel médical sur la piste, roulez avec une prudence extrême. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.</i>
<i>(Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de piste)</i>	
<i>(Le drapeau médical est prioritaire sur les drapeaux jaunes fixes et agités)</i>	

<i>Drapeau bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. Gardez votre trajectoire.</i>
<i>(Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)</i>	

<i>Drapeau vert</i>	<i>Dans le cas d'une session combinée d'Essais Libres et d'Essais Chronométrés : début des Essais Chronométrés. Dans le cas d'une Course : piste libre pour le départ de la course.</i>
<i>(Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un officiel spécialisé pour ce drapeau uniquement)</i>	

<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des entraînements, des qualifications, du warm-up et de la course.</i>
--	---

4. *Lorsque plusieurs drapeaux sont déployés dans la même zone, le drapeau prioritaire prime toujours sur les autres drapeaux.*
5. *Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau blanc avec une croix rouge en diagonale par un coureur (des coureurs) sera pénalisé par une perte de 10 positions pour le(s) coureur(s) en question. Une pareille action sera considérée comme un état de fait auquel aucune réclamation ne sera possible.*
6. *Les références "Pantone" des couleurs sont les suivantes :*
  - Noir : Pantone Noir C*
  - Bleu : Pantone 286 C*
  - Rouge : Pantone 186 C*
  - Jaune : Pantone Jaune C*
  - Vert : Pantone 348 C*
  - Blanc : Pantone Blanc C*

**5. PISTE**

**5.1 Longueur**

1. *La piste ne doit pas être inférieure à 500 m (sauf changements nécessaires pour des raisons de sécurité ou force majeure), ni supérieure à 1'600 m (sauf s'il y a un accord préalable de la FIM et du Promoteur du Championnat FIM).*
2. *La piste sera mesurée le long de la ligne centrale de la piste.*

## **5.2**                    **Largeur**

1. *La largeur de la piste, à son point le plus étroit, ne doit jamais être inférieure à approximativement 7 m (largeur prévue pour rouler). Une largeur minimale d'approximativement 8 m est recommandée (largeur prévue pour rouler).*
2. *La piste ne peut être dédoublée.*



### **5.3**                    ***Vitesse***

1. *Si possible, la piste devrait être de nature à restreindre la vitesse moyenne à un maximum de 65 km/h (moyenne calculée sur une course complète).*
2. *La piste ne doit pas comprendre de sections droites qui permettent d'atteindre une vitesse soutenue.*



## 5.4 Sécurité

1. *Les zones de départ et d'arrivée, le parc fermé des coureurs ainsi que tous les emplacements autour du parcours où le public est admis, doivent être protégés par une barrière. Cette barrière doit être assez haute et solide pour contenir le public.*
2. *La piste doit être délimitée par un mur de neige, des bottes de paille ou de la peinture et doit comprendre une zone neutre d'approximativement 7 m de large au minimum dans les zones où le public est autorisé.*
3. *Des bottes de paille ou autre matériel pouvant absorber les chocs et assurer la protection des coureurs, doivent être placés autour de tous les obstacles tels qu'arbres, poteaux, murs, rochers, etc.*
4. *Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course peut modifier ou enlever tout saut sur la piste.*

## **5.5** *Ligne de départ*

1. *La ligne de départ doit avoir 22 places.*
2. *Deux positions seront condamnées au départ des Semi-Finales et de la Finale.*



## **5.6** *Zone de Départ*

1. *La longueur approximative de la ligne droite de départ doit être de 40 m et ne doit pas être supérieure à 60 m (distance minimum entre la ligne de départ et l'endroit où l'intérieur de la ligne de droite amorce le virage).*
2. *La zone devant la ligne de départ est restreinte. Les officiels essentiels, les équipes de caméras et les photographes sont les seules personnes admises dans cette zone.*
3. *La zone devant la ligne de départ doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Aucun sillon n'y est autorisé.*
4. *Il ne doit pas y avoir de saut dans la ligne droite du départ.*
5. *Le premier virage ne doit pas être supérieur à 90°.*



## 5.7 Zone pour les Réparations et la Signalisation (= pit lane)

1. Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et la signalisation (= la pit lane) pendant les courses.
2. La zone pour les réparations et la signalisation (= la pit lane) doit être une zone combinée avec un accès direct au parc des coureurs. Elle doit être située sur une zone horizontale avec une surface dure d'une dimension minimale approximative de 30 m (longueur) x 10 m (largeur). Cette zone doit avoir qu'une seule entrée venant du parc des coureurs.
3. La pit lane doit être clôturée selon une norme élevée, avec une porte de sécurité (entrée/sortie du parc des coureurs), offrant une protection adéquate aux personnes qui doivent être dans les limites de cette zone. L'entrée à la pit lane avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée.
4. La pit lane doit comprendre une entrée et une sortie vers la piste afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement la zone. A tout instant, l'entrée et la sortie vers la piste, ainsi que la pit lane, doit être gardée libre. La sortie de la pit lane qui donne sur la piste doit être contrôlée par un commissaire de piste.
5. La pit lane doit avoir un corridor permettant un passage ininterrompu sur toute la longueur. La pit lane doit être marquée par des lignes noires ou rouges durant toute la manifestation et rester libre, sans motoneiges garés, équipements et personnes. En outre, on ne devra pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser dans la pit lane. Les coureurs doivent rouler d'une façon disciplinée dans la pit lane.
6. La pit lane doit être bien visible par les coureurs.
7. Un moniteur affichant les temps est obligatoire dans les box. Il est recommandé qu'un maximum de 22 coureurs soit affiché ensemble sur les écrans. Les moniteurs doivent être placés sous des abris et à une hauteur minimale approximative de 2 m au-dessus du sol.
8. Il est interdit de fumer dans la pit lane. Des panneaux "interdiction de fumer" doivent être placés à l'entrée de la pit lane (côté parc des coureurs).
9. Il est recommandé que toutes les personnes dans cette zone soient vêtues proprement. Le port de vêtements d'équipe pour maintenir une présentation professionnelle est encouragé.



## 6. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

### 6.1 Contrôle Administratif

1. *Les coureurs engagés à la manifestation peuvent être tenus de présenter leur licence Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organismes et/ou le Promoteur du Championnat FIM.*
2. *Il est nécessaire de confirmer si tous les coureurs présents à la manifestation :*
  - a) *Sont en possession de la licence valide de Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige;*
  - b) *Ont l'autorisation de leur FMN de participer à la manifestation;*
  - c) *Ont dûment rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour le Championnat du Monde ou Prix FIM de MotoNeige;*
  - d) *Sont en possession d'un transpondeur "My Laps".*
3. *Le Secrétaire de la Manifestation doit préparer une liste des engagés mise à jour et la remettre au Directeur de Course avant le début du contrôle administratif.*
4. *Le Secrétaire de la Manifestation doit également vérifier que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou toute autre interdiction de courir.*
5. *Le Secrétaire de la Manifestation doit également vérifier si chaque coureur est en possession d'un transpondeur et noter le numéro du transpondeur.*
6. *A la fin du contrôle administratif, le Secrétaire de la Manifestation fera son rapport au Directeur de Course et lui préparera une liste finale des engagés.*
7. *Le rapport (la confirmation) du contrôle administratif doit être présenté(é) par le Directeur de Course à la Direction de Course avant le début des essais officiels*



## **6.2**                    ***Laissez-Passer FIM***

1. *Le Championnat du Monde FIM de MotoNeige et la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin font l'objet d'un contrat signé par la FIM.*
2. *Par conséquent et pour des raisons de sécurité et pratiques, seuls les laissez-passer émis par le Partenaire Contractuel de la FIM sont valables.*
3. *Les laissez-passer, les Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou d'Equipes émis pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables.*



### 6.3 Vérifications Techniques Préliminaires

1. *Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans les Règlements FIM et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.*
2. *Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.*
3. *Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de sa motoneige.*
4. *Les coureurs doivent présenter leur motoneige au contrôle technique avec le transpondeur monté sur la colonne de direction.*
5. *Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motoneiges (maximum deux) ayant été présentées au contrôle technique.*
6. *Chaque coureur doit présenter au contrôle technique une motoneige sous son nom et son numéro. Pour ce qui est de la deuxième motoneige, qui doit être de même marque, type et cylindrée que la première, il y a deux possibilités :*
  - a) *Un coureur peut présenter au contrôle une deuxième motoneige sous son nom et son numéro;*
  - b) *Une équipe peut présenter au contrôle une deuxième motoneige, avec la possibilité de la faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente la motoneige doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser cette motoneige.*
7. *Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un coureur (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par motoneige. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs motoneiges, ou dans les jours qui suivent la manifestation.*
8. *La limite maximum du niveau sonore est fixée à :*

*Pour tout type de moteur :*  
114 dB/A (112 + 2 pour précision de mesure - mesuré avec un sonomètre du Type 1).



9. *Un coureur peut changer de motoneige à tout moment, sauf pendant une course.*
10. *Le choix final de la motoneige utilisée dans une course doit être fait 10 minutes avant le départ de la course en question.*
11. *A tout moment pendant la manifestation :*
  - a) *A la demande du Chef Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter sa(ses) motoneige(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique;*
  - b) *Le coureur sera responsable de maintenir son(ses) motoneige(s) et/ou équipement(s) en conformité avec les règlements;*
  - c) *La Direction de Course peut disqualifier une motoneige dont la construction ou l'état est, ou peut, constituer une source de danger.*



## **6.4 Tests de motocycles par les coureurs et/ou membres de l'équipe**

1. **Les coureurs et/ou les membres de l'équipe ne peuvent tester leurs motocycles que dans la zone d'essais désignée et en respectant les restrictions locales. Les essais dans le parc des coureurs sont interdits.**
2. **Seuls les motocycles présentés aux vérifications techniques et approuvés pour la manifestation sont autorisés dans la zone d'essais désignée.**
3. **Ces tests ne font pas partie du programme officiel de la manifestation et sont effectués aux risques et périls des coureurs et/ou des membres de l'équipe.**
4. **La zone d'essais désignée doit être utilisée uniquement pour effectuer des tests.**
5. **Les coureurs et les membres de l'équipe sont responsables de porter au minimum un casque, des bottes et des gants à chaque fois qu'ils testent un motocycle dans la zone d'essais désignée. L'utilisation d'équipements de protection supplémentaires est recommandée.**
6. **Les coureurs et les membres de l'équipe doivent se conduire de manière responsable et s'assurer qu'ils ne mettent pas en danger ou ne causent aucun dommage à quiconque dans la zone.**
7. **Toute course et conduite agressive ou imprudente dans la zone d'essais est en tout temps interdite et sera pénalisée.**
8. **Les coureurs seront tenus responsables de tout préjudice et/ou dommage causé par eux ou par les membres de leur équipe dans la zone d'essais désignée.**



## **6.5**                    **Contrôle Médical Spécial**

1. *A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.*
2. *Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.*



## **6.6**                    **Contrôle du Circuit**

1. *Un contrôle du circuit sera effectué le jeudi, généralement à 16h00.*
2. *Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué le vendredi, généralement à 10h00.*
3. *Le contrôle du circuit sera effectué par la Direction de Course.*
4. *Le Chef du Service Médical doit également assister au contrôle du circuit.*
5. *Les Membres de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM, ainsi que le Secrétaire de la Manifestation peuvent également assister à ce contrôle.*



## **6.7 Réunion avec les Organiseurs**

1. *Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi, généralement à 10h00 ou après le deuxième contrôle du circuit.*
2. *Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM, ainsi qu'au Chef du Service Médical, de participer à cette réunion.*
3. *Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Chef Commissaire Technique, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, etc.*
4. *Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt à discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.*



## **6.8 Tournage avec Caméras Embarquées**

1. *Le Promoteur du Championnat FIM peut demander aux coureurs de porter des caméras embarquées.*
2. *Quand une motoneige est équipée de caméras embarquées, les caméras et l'équipement correspondant doivent être portés pendant toute la manifestation, des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.*
3. *Les caméras et autre équipement seront fournis aux coureurs/équipes désignés au plus tard 2 heures avant la première séance d'essais.*
4. *Les coureurs/équipes doivent donner un accès et une aide raisonnables aux techniciens désignés afin de faciliter le montage de l'équipement.*
5. *Une caméra embarquée/sur le casque (autre que celle du Promoteur du Championnat) n'est pas autorisée durant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.*



## **6.9**                    ***Essais/Restrictions d'Essais***

1. *Lors de la manifestation, il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.*



## 6.10 Briefing avec les Coureurs

1. *Un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la ligne de départ, généralement le vendredi à 12h30 avant les Essais Libres.*
2. *Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer au briefing avec les coureurs.*
3. *Des représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, le Chef des Commissaires de Piste, les chefs d'équipes et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.*
4. *Le Secrétaire de la Manifestation et le Chef du Service Médical peuvent également assister à ce briefing.*
5. *Lors de ce briefing, des points concernant le circuit et la sécurité et les procédures de course seront abordés.*
6. *Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.*
7. *C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.*



## **6.11**                    ***Séance d'Autographes***

1. *Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FIM.*

## 6.12 Essais Libres

1. **Le circuit et les installations doivent être entièrement terminés pour les essais libres.**

**A. Jusqu'à 22 coureurs**

2. **Le nombre maximum de coureurs aux Essais Libres est 22.**

**B. Plus de 22 coureurs/Jusqu'à 40 coureurs**

3. **Le nombre maximum de coureurs aux Essais Libres est 40.**

4. **Les coureurs seront répartis dans les Groupes «1» et «2» par tirage au sort (20 coureurs par groupe).**

5. **Les coureurs ne peuvent pas changer de Groupe.**

6. **Les coureurs seront répartis dans leurs Groupes respectifs de Championnat du Monde FIM de MotoNeige/Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin comme suit :**

**a) Pour la première manifestation de la saison :**

**Les coureurs seront répartis dans les Groupes «1» et «2» selon leurs classements dans le Championnat du Monde FIM de MotoNeige/Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin de l'année précédente et présences à la manifestation : le meilleur coureur présent participera au Groupe «1», le deuxième meilleur présent participera au Groupe «2», le troisième meilleur coureur présent au Groupe «1», et ainsi de suite.**

**Un tirage au sort décidera de la répartition des coureurs n'ayant obtenu aucun point au classement du Championnat du Monde FIM de MotoNeige /Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin de l'année précédente.**

**b) A partir de la deuxième manifestation de la saison :**

**Les coureurs seront répartis dans les Groupes «1» et «2» selon leurs classements dans le Championnat du Monde FIM de MotoNeige/Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin de l'année en cours et présences à la manifestation : le meilleur coureur présent participera au Groupe «1», le deuxième meilleur coureur présent au Groupe «2», le troisième meilleur coureur présent au Groupe «1», et ainsi de suite.**

**Un tirage au sort décidera de la répartition des coureurs n'ayant obtenu aucun point au classement du Championnat du Monde FIM de MotoNeige /Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin de l'année en cours.**



### 6.13 Essais de Qualification

1. Les coureurs doivent toujours commencer les Essais de Qualification depuis la zone d'attente.

#### A. Jusqu'à 22 coureurs

2. Les coureurs se qualifieront directement pour leurs positions de départ dans la Finale selon leur meilleur résultat dans les Essais de Qualification. En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.

MotoNeige	Positions	Résultat
Essais de Qualification (22 coureurs/ 10 minutes)	1 à 20	Sont qualifiés pour la Finale
	21 et 22	Sont désignés coureurs de réserve pour éventuelle participation à la Finale

3. Si, pour une raison quelconque, un coureur n'obtient aucun résultat lors des Essais de Qualification, il sera placé dernier dans les résultats. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés derrière tous les autres coureurs dans les résultats suivant leurs temps réalisés lors des Essais Libres. Si - après cette procédure - il y a toujours des coureurs sans aucun temps, un tirage au sort décidera de leur position et ils seront placés derrière tous les autres coureurs.
4. Si, pour une raison quelconque, les Essais de Qualification sont annulés, les temps réalisés lors des Essais Libres seront utilisés comme temps de qualification pour la Finale.
5. Si, pour des raisons imprévues, aucun résultat n'a été obtenu durant les Essais Libres ou de Qualification, la Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.

#### B. Plus de 22 coureurs/Jusqu'à 40 coureurs

6. Dans chaque Groupe, les coureurs se qualifieront pour leurs positions de départ dans la Semi-Finale selon leur meilleur résultat dans les Essais de Qualification. En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.



<i>MotoNeige</i>	<i>Positions dans chaque Groupe</i>	<i>Résultat</i>
<i>Essais de Qualification (20 coureurs/ 10 minutes)</i>	<i>1 à 20</i>	<i>Déterminent les positions de départ pour la Semi-Finale</i>

7. *Si, pour des raisons imprévues, un coureur n'obtient aucun résultat lors des Essais de Qualification, il sera placé dernier à la ligne de départ pour la Semi-Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, les temps réalisés lors des Essais Libres seront utilisés. Si - après cette procédure - il y a toujours des coureurs sans aucun temps, un tirage au sort décidera sur leur position de départ.*
8. *Si, pour une raison quelconque, les Essais de Qualification sont annulés, les temps réalisés lors des Essais Libres seront utilisés comme temps de qualification pour la Semi-Finale.*
9. *Si, pour des raisons imprévues, aucun résultat n'a été obtenu dans les Essais Libres ou de Qualification, la Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.*

## 6.14 Semi-Finales

### A. Jusqu'à 22 coureurs

1. Il n'y aura pas de Semi-Finale.

### B. Plus de 22 coureurs/Jusqu'à 40 coureurs

2. Tous les coureurs présents doivent prendre part à leur Semi-Finale.
3. Les coureurs se qualifieront selon le modèle suivant :

MotoNeige	Positions dans chaque Groupe	Résultat
-----------	------------------------------	----------

Semi-Finale (20 coureurs / 10 minutes + 2 tours)	1 à 9	Sont qualifiés pour la Finale
	10 à 20	Participeront au Repêchage

4. Si, pour des raisons imprévues, seule une Semi-Finale Groupe «1» est courue, les 9 coureurs les plus rapides des Essais de Qualification du Groupe «2» accéderont à la Finale. Les coureurs aux positions 10 à 20 de ces Essais de Qualification participeront au Repêchage.
5. Si, pour des raisons imprévues, aucun résultat n'a été obtenu dans les Semi-Finales, la Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.

## 6.15 Repêchage

### A. Jusqu'à 22 coureurs

1. Il n'y aura pas de Repêchage.

### B. Plus de 22 coureurs / Jusqu'à 40 coureurs

2. Tous les coureurs présents doivent prendre part au Repêchage.
3. Les coureurs se qualifieront selon le modèle suivant :

MotoNeige	Positions dans chaque Groupe	Résultat
-----------	------------------------------	----------

Repêchage (22 coureurs/ 8 minutes + 2 tours)	1 et 2	Sont qualifiés pour la Finale
	3 et 4	Sont désignés coureurs de réserve pour éventuelle participation à la Finale
	A partir de 5	Sont éliminés

4. Si, pour une raison quelconque, le Repêchage n'est pas couru, les coureurs ayant terminés 10<sup>ème</sup> aux Semi-Finales accéderont à la Finale.
5. Dans ce cas, les coureurs ayant terminés 11<sup>ème</sup> aux Semi-Finales 1 et 2 seront alors désignés respectivement premier et deuxième réserve.
6. Tous les autres coureurs sont éliminés.

## 6.16 Coureurs de réserve

1. La décision quant au remplacement d'un (ou deux) coureur(s) par un coureur de réserve sera prise 10 minutes avant le départ de la Finale.

### A. Jusqu'à 22 coureurs

2. Les coureurs de réserve seront désignés en suivant les résultats des Essais de Qualification :

MotoNeige	Positions	Résultat
-----------	-----------	----------

Essais de Qualification (22 coureur/ 10 minutes)	21 et 22	Sont désignés coureurs de réserve pour éventuelle participation à la Finale
--	----------	---

3. Si, pour une raison quelconque, les Essais de Qualification sont annulés, les temps réalisés lors des Essais Libres seront utilisés pour désigner les coureurs de réserve.

### B. Plus de 22 coureurs/Jusqu'à 40 coureurs

4. Les coureurs de réserve seront désignés en suivant les résultats du Repêchage :

MotoNeige	Positions dans chaque Groupe	Résultat
-----------	------------------------------	----------

Repêchage (22 coureurs/ 8 minutes + 2 tours)	3 et 4	Sont désignés coureurs de réserve pour éventuelle participation à la Finale
--	--------	---

5. Si, pour une raison quelconque, le Repêchage n'est pas couru, les coureurs ayant terminés 10<sup>ème</sup> aux Semi-Finales accéderont à la Finale.
6. Dans ce cas, les coureurs ayant terminés 11<sup>ème</sup> aux Semi-Finales 1 et 2 seront alors désignés respectivement premier et deuxième réserve.



**6.17** *Finale*

**6.17.SNX** *Championnat du Monde FIM de MotoNeige*

---

1. *Il y aura deux Finales de 15 minutes + 2 tours chacune (20 coureurs au maximum).*

**6.17.WSNX** *Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin*

---

1. *Il y aura deux Finales de 10 minutes + 2 tours (20 coureurs au maximum).*



## 6.18 Procédure de la Zone d'Attente

1. La procédure suivante sera appliquée dans la zone d'attente :

<i>20 minutes avant le départ:</i>	<i>L'accès à la zone d'attente est ouvert.</i>
	<i>Les coureurs peuvent préparer leur place derrière la ligne de départ de départ.</i>
<i>10 minutes avant le départ :</i>	<i>Présentation du panneau de 10 minutes.</i>
	<i>L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.</i>
	<i>Les motoneiges des coureurs qualifiés et coureurs de réserve doivent être placées dans la zone d'attente. La sanction pour une arrivée tardive à la zone d'attente est la disqualification de la Semi-Finale, du Repêchage et de la Finale en question.</i>
	<i>Les coureurs de réserve (s'il y en a) qui ne sont pas autorisés à participer à cette Semi-Finale, Repêchage ou Finale doivent quitter la zone d'attente.</i>



## 6.19 Tour de Reconnaissance

1. Avant chaque Semi-Finale, Repêchage et Finale, les coureurs auront la possibilité de faire un tour de reconnaissance.
2. La participation au tour de reconnaissance est facultative.
3. Une fois qu'un coureur a entamé son tour de reconnaissance, il doit continuer dans le sens de la piste. Les essais de départ ne sont pas autorisés.
4. Lors du tour de reconnaissance, les coureurs ne sont pas autorisés à entrer dans la pit lane. Les ajustements, réparations ou ravitaillements doivent être effectués dans la zone d'attente. Entrer dans la pit lane pendant le tour de reconnaissance sera considéré comme une tentative pour obtenir un avantage ce qui sera sanctionné par la disqualification de la course en question.
5. Après le tour de reconnaissance, les coureurs doivent retourner avec leur motoneige directement à la zone d'attente en utilisant la porte d'accès indiquée.
6. La procédure suivante sera appliquée :

10 minutes avant le départ :	L'accès de la zone d'attente vers le circuit est ouvert.
	Tous les coureurs, présents à temps dans la zone d'attente, peuvent entamer leur tour de reconnaissance.

7 minutes avant le départ :	L'accès à la piste est fermé. Plus aucun tour de reconnaissance n'est encore autorisé.
--------------------------------	--

4 minutes avant le départ :	L'accès de la piste à la zone d'attente est fermé.
	La piste devrait être dégagée.
	Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motoneige dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la Semi-Finale, Repêchage et Finale en question.

## 6.20 Ordre de Départ

### A. Jusqu'à 22 coureurs

1. Les coureurs choisissent leur emplacement à la ligne de départ comme suit :

<i>Pour la (les) Finale(s) :</i>	<i>En fonction des résultats des Essais de Qualification.</i>
	<i>Le premier coureur à se rendre à la ligne de départ sera le coureur le plus rapide, suivi par le deuxième plus rapide, puis le troisième plus rapide, et ainsi de suite.</i>
	<i>Si un ou deux coureurs de réserve peut/ peuvent participer à la Finale, il/ils sera/ seront le(s) dernier(s) à se rendre à la ligne de départ. Le premier coureur de réserve se rendra le premier derrière la ligne de départ, éventuellement suivi du deuxième coureur de réserve.</i>

### B. Plus de 22 coureurs/Jusqu'à 40 coureurs

2. Les coureurs choisissent leur emplacement à la ligne de départ comme suit :

<i>Pour la Semi-Finale :</i>	<i>En fonction des résultats des Essais de Qualification en question.</i>
	<i>Le premier coureur à se rendre à la ligne de départ sera le coureur le plus rapide, suivi par le deuxième plus rapide, puis le troisième plus rapide, et ainsi de suite.</i>

<i>Pour le Repêchage :</i>	<i>En fonction des résultats des Semi-Finales.</i>
	<i>Le premier coureur à se rendre à la ligne de départ sera le coureur ayant terminé 10<sup>ème</sup> à la Semi-Finale 1, suivi par le coureur ayant terminé 10<sup>ème</sup> à la Semi-Finale 2, le 11<sup>ème</sup> de la Semi-Finale 1, le 11<sup>ème</sup> de la Semi-Finale 2 et ainsi de suite.</i>



<b>Pour la (les) Finale(s) :</b>	<i>En fonction des résultats des Semi-Finales et du Repêchage.</i>
	<i>Le premier coureur à se rendre à la ligne de départ sera le vainqueur de la Semi-Finale 1, suivi par le vainqueur de la Semi-Finale 2, le coureur ayant terminé deuxième à la Semi-Finale 1, le coureur ayant terminé deuxième la Semi-Finale 2 et ainsi de suite.</i>
	<i>Si un ou deux coureurs de réserve peut/peuvent participer à la Finale, il/ils sera/seront le(s) dernier(s) à se rendre à la ligne de départ. Le premier coureur de réserve se rendra le premier derrière la ligne de départ, éventuellement suivi du deuxième coureur de réserve.</i>



## 6.21 Procédure de Départ

1. Le départ sera donné par moyen de feux rouges.
2. Le départ sera un départ collectif avec moteur en marche.
3. Toutes les motoneiges seront démarrées d'une position debout, en une ligne.
4. Il est permis d'utiliser un support.
5. La procédure suivante sera appliquée :

4 minutes avant le départ :	Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs et un mécanicien par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.
	Les coureurs se préparent pour le départ.

6. Après un signal par un coup de sifflet, l'accès à la ligne de départ est ouvert et les coureurs dans la zone d'attente se rendent à la ligne de départ.
7. Les feux rouges seront allumés dès que les coureurs quittent la zone d'attente.
8. Le Directeur de l'Epreuve FIM brandira un drapeau vert du milieu de la ligne droite du départ, moment à partir duquel les coureurs sont sous son contrôle.
9. Les coureurs peuvent choisir librement leur position sur la ligne de départ en fonction de leur ordre de départ et les places disponibles.
10. 10. Dès qu'un coureur a pris sa place sur la ligne de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.
11. Les mécaniciens restent dans la zone d'attente jusqu'à ce que le départ ait été donné.
12. Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, il doit y rester jusqu'à ce que sa motoneige ait été réparée.
13. S'il réussit à réparer sa motoneige avant que l'accès à la ligne de départ ait été fermé, il peut encore prendre une place disponible à la grille.



14. *Les seules personnes autorisées à la ligne de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.*
15. *Lorsque tous les coureurs disponibles ont pris leurs positions à la ligne de départ, l'accès de la zone d'attente à la zone départ est fermé.*
16. *L'officiel à la zone d'attente présentera un drapeau vert au Directeur de l'Epreuve FIM.*
17. *Les coureurs dans la zone d'attente qui ne réussissent pas à réparer leur motoneige avant ce laps de temps doivent y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.*
18. *Une fois que le départ a été donné et sa motoneige réparée, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la Semi-Finale, du Repêchage ou de la Finale en question.*
19. *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la ligne de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que le départ ait été donné. Une fois que le départ a été donné, il peut recevoir de l'aide par son (ses) mécanicien(s) à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la Semi-Finale, du Repêchage ou de la Finale en question.*
20. *Le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert. Ensuite, il abaissera le drapeau vert et prendra le commandement des feux rouges.*
21. *Le Directeur de Course brandit un panneau indiquant «15 secondes» pendant 15 secondes.*
22. *A la fin des 15 secondes, la lumière rouge restera allumée pendant 5 secondes; elle sera ensuite éteinte et la course commencera.*
23. *S'il n'est pas possible de donner le départ par moyen de feux rouges, un drapeau vert sera utilisé pour donner le départ.*
24. *La même procédure de départ (comme mentionné ci-dessus, sauf § 7) sera utilisée jusqu'au § 20.*
25. *Ensuite, le Directeur de l'Epreuve FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert. Ensuite, il abaissera le drapeau vert et la course commence.*



## 6.22 Faux Départ

1. *En cas de faux départ, il y aura un nouveau départ.*
2. *Un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*
3. *Tous les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ avec les mêmes coureurs sera donné aussitôt que possible.*
4. *Après un faux départ, le changement de motoneige n'est pas autorisé.*
5. *Un coureur de réserve (s'il y en a) qui n'a pas été admis au départ initial ne fera pas son entrée après un faux départ.*



### **6.23**                    *Arrêt d'une Séance d'Essais*

1. *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut arrêter prématurément n'importe quels Essais Libres ou Essais de Qualification, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure.*
2. *Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*
3. *Les coureurs se rendront immédiatement au parc des coureurs ou à l'endroit indiqué par les officiels.*



## 6.24 Arrêt d'une Course

1. Le Directeur de l'Epreuve FIM peut arrêter prématurément n'importe quelle Semi-Finale, Repêchage ou Finale, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure.
2. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.
  - A. Avant que les 2 premiers tours aient été accomplis
3. Si une Semi-Finale, un Repêchage ou une Finale est arrêtée avant que les 2 premiers tours aient été accomplis, elle sera recommencée.
4. Les coureurs devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.
5. Le changement de la motoneige n'est pas autorisé.
6. Aucun coureur de réserve (s'il y en a) ne sera introduit.
  - B. Après que les 2 premiers tours aient été accomplis et avant que...
7. Si :
  - a) Une Semi-Finale est arrêtée avant que les 5 premières minutes;
  - b) Un Repêchage est arrêtée avant que les 4 premières minutes;
  - c) Une Finale SNX est arrêtée avant que les 8 premières minutes;
  - d) Une Finale WSNX est arrêtée avant que les 5 premières minutes;ne se soient écoulées, elle sera recommencée.
8. Les coureurs se rendront au parc des coureurs et le nouveau départ aura lieu aussi si vite que possible après que le drapeau rouge ait été présenté.
9. Le changement de motoneiges est autorisé. Le choix final doit être fait 10 minutes avant le nouveau départ et les motoneiges doivent se trouver dans la zone d'attente.
10. Si un ou plusieurs coureurs du premier départ ne peuvent repartir ou ont été disqualifiés, les coureurs de réserve (s'il y en a) peuvent prendre part au nouveau départ.



C. Après que les 2 premiers tours aient été accomplis et après que...

11. Si :

- a) Une Semi-Finale est arrêtée après que les 5 premières minutes;
- b) Un Repêchage est arrêtée après que les 4 premières minutes;
- c) Une Finale SNX est arrêtée après que les 8 premières minutes;
- d) Une Finale WSNX est arrêtée après que les 5 premières minutes;

*aient été parcourues, la course sera considérée comme une course terminée.*

12. Dans ce cas,

- a) Le classement des coureurs pris en considération sera celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la course;
- b) La totalité des points pour le Championnat sera attribuée.



## 6.25 Pénalités pour avoir causé un nouveau départ

1. *Le Directeur de l'Epreuve FIM peut recommander aux autres Membres de la Direction de Course :*
  - a) *de pénaliser le(s) coureurs, jugé(s) responsable(s) du faux départ;*
  - b) *d'exclure le(s) coureurs, jugé(s) responsable(s) du faux départ, de prendre part au nouveau départ.*
2. *Lors du nouveau départ, le(s) coureur(s) pénalisés :*
  - a) *doit (doivent) prendre le départ d'une deuxième ligne avec moteur arrêté;*
  - b) *doit (doivent) tenir le "coupe circuit" haut dans la main;*
  - c) *ne peut (peuvent) toucher le dispositif de démarrage avant que toute la procédure de départ ait été complétée.*



## 6.26 Contrôle du Niveau Sonore après chaque Course

1. Immédiatement après chaque Semi-Finale, Repêchage et Finale, un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur trois motoneiges choisies au hasard par la Direction de Course.
2. D'autres motoneiges pourront également être contrôlées à la demande de la Direction de Course ou du Directeur de l'Epreuve FIM.
3. Tout coureur dont la motoneige dépasse la limite maximum du niveau sonore autorisée après la course de :

*Pour tout type de moteur :*

*115dB/A (112 + 2 pour précision de mesure + 1 pour dégradation consentie pendant la course - mesuré avec un sonomètre du Type 1)*

*- qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont la motoneige est contrôlée/vérifiée - sera pénalisé par la perte de 5 positions dans la course en question.*

4. Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motoneiges doivent être contrôlées pour conformité. Par conséquent, le Chef Commissaire Technique, son équipe et son équipement doivent être disponibles durant toute la manifestation.



## 6.27 Résultats/Procédure

1. *Toutes les sorties officielles des coureurs (voir Art. 01.1.3 Format de la Manifestation) sur le circuit doivent être chronométrées, avec diffusion des temps sur écran, et communiquées à la presse.*
2. *Le chronométrage continuera jusqu'à :*
  - a) *5 minutes après la fin de chaque séance d'essais ou de qualification chronométrée;*
  - b) *5 minutes après l'arrivée du vainqueur de la course en question.*
3. *Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.*
4. *Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.*
5. *Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.*
6. *La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée de la motoneige franchit la ligne.*
7. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec la motoneige.*
8. *Tous les coureurs, participant à une Semi-Finale, un Repêchage et/ou une Finale, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.*



9. *Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.*
10. *Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.*
11. *Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.*
12. *Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.*
13. *Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision n'ait été prise par l'organe compétent.*
14. *Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas considérés comme définitifs avant qu'une décision finale n'ait été prise par l'organe compétent.*



## 6.28 Résultats/Attribution de Points

1. Des points sont attribués dans la Finale aux coureurs selon l'échelle suivante :

25 points au 1 <sup>er</sup>	10 points au 11 <sup>ème</sup>
22 points au 2 <sup>ème</sup>	9 points au 12 <sup>ème</sup>
20 points au 3 <sup>ème</sup>	8 points au 13 <sup>ème</sup>
18 points au 4 <sup>ème</sup>	7 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 5 <sup>ème</sup>	6 points au 15 <sup>ème</sup>
15 points au 6 <sup>ème</sup>	5 points au 16 <sup>ème</sup>
14 points au 7 <sup>ème</sup>	4 points au 17 <sup>ème</sup>
13 points au 8 <sup>ème</sup>	3 points au 18 <sup>ème</sup>
12 points au 9 <sup>ème</sup>	2 points au 19 <sup>ème</sup>
11 points au 10 <sup>ème</sup>	1 point au 20 <sup>ème</sup>



## **6.29**                    *Résultats de la manifestation*

1. *Le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite.*



### 6.30 Résultats/Présentation et Publication

1. *Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :*
  - a) *Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Club et du Championnat;*
  - b) *Titre de la manifestation;*
  - c) *Numéro IMN;*
  - d) *FMNR;*
  - e) *Date et lieu de la manifestation;*
  - f) *Classe;*
  - g) *Position, numéro, nom et prénom des coureurs;*
  - h) *La FMN du coureur;*
  - i) *La nationalité du coureur;*
  - j) *La motoneige du coureur;*
  - k) *L'équipe du coureur (uniquement si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe valable);*
  - l) *Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;*
  - m) *Le nombre de coureurs classés;*
  - n) *Points de Championnat obtenus par le coureur;*
  - o) *La vitesse moyenne du vainqueur;*
  - p) *Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne;*
  - q) *L'heure de la publication des résultats;*
  - r) *Le nom et signature du Délégué FIM;*
  - s) *Le nom et signature du Directeur de Course.*
2. *Les résultats des essais et séances de qualification et des courses doivent être communiqués à la Direction de Course et à la presse.*



3. *Les résultats finaux de chaque Finale doivent être transmis à l'Administration FIM dans l'heure qui suit leur approbation:*
  - a) *Finale du Championnat du Monde FIM de MotoNeige;*
  - b) *Finale de la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin.*
4. *Le Chef Chronométrateur est responsable de cette transmission, qui se fera par FTP (File Transfer Protocol) sur le serveur FIM.*



### **6.31**                    **Tour d'Honneur**

1. *Si le Promoteur du Championnat FIM le lui demande, le vainqueur de la Course doit, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée, faire un tour d'honneur, pour autant que les conditions et la météo le permettent.*



### 6.32 Cérémonie de Remise des Prix

1. *Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu à chaque manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *Les personnes suivantes doivent participer à la Cérémonie de Remise des Prix :*
  - a) *Le vainqueur de la manifestation (avec motoneige);*
  - b) *Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation;*
  - c) *Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation;*
  - d) *Si pas encore dans a), b) et c), le coureur qui mène au classement des points.*
3. *Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.*
4. *Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué.*
5. *Les drapeaux nationaux des trois premiers (le passeport faisant foi) devront être hissés en même temps.*



### **6.33**                    **Conférence de Presse**

1. *En principe, la Conférence de Presse aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *Les coureurs suivants doivent participer à la Conférence de Presse :*
  - a) *Le vainqueur de la manifestation;*
  - b) *Le coureur ayant terminé deuxième à la manifestation;*
  - c) *Le coureur ayant terminé troisième à la manifestation;*
  - d) *D'autres participants, invités par le Promoteur du Championnat FIM.*
3. *Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.*



### **6.34**                    **Vérification Finale**

1. *Immédiatement après la cérémonie de remise des prix, les 3 premières motoneiges de la Finale en question doivent être placées dans le parc fermé pour le contrôle technique.*
2. *Les motoneiges placées dans le parc fermé pour la vérification finale doivent y rester, sous le contrôle des commissaires techniques, durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.*



### 6.35 Réclamations/Appels

1. *Toute personne ou groupe de personnes (coureur, team, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.*
2. *Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.*
3. *En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, d'une équipe ou une motoneige inscrite doit être présentée avant le début des entraînements officiels.*
4. *Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.*
5. *Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.*
6. *Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*
7. *Si la réclamation implique le démontage d'une motoneige, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.*
8. *Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.*
9. *Toute personne ayant interjeté une réclamation selon le Code Disciplinaire et d'Arbitrage et le Règlement Particulier de la manifestation peut demander à avoir accès à tout élément (documents écrits ou imprimés et/ou des images TV si disponibles) ayant permis à la Direction de Course de prendre une décision. Une telle demande devra être faite dans les 30 minutes après réception de la décision de la Direction de Course.*
10. *Si cette information est nécessaire pour déposer un appel contre la décision de la Direction de Course, la limite du délai pour accepter l'appel doit être prolongée de 30 minutes après que cette information ait été donnée.*



11. *Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision et être accompagné d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.*
12. *Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : €. 1'320.-).*
13. *Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.*



### 6.36 Contrôle du Carburant

1. *Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon les Règlements des Championnats du Monde FIM ou Prix FIM de Motoneige.*
2. *Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- versée auprès de l'organe compétent ou la FIM (contrôles supplémentaires).*
3. *Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément aux Règlements des Championnats du Monde FIM ou Prix FIM de Motoneige.*
4. *Après le dernier contrôle :*
  - a) *La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
  - b) *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*
5. *Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés.*
6. *Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle.*
7. *Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*



### **6.37**                    **Contrôles Antidopage et d'Alcoolémie**

1. *Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément aux Règlements FIM.*
2. *Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés.*
3. *Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.*

### 6.38 Indemnités de Voyage et Prix

1. Tous les montants sont indiqués en Euros (€). Ils sont nets, aucune déduction n'étant autorisée. Ils sont payables en € uniquement.
2. Une fois les résultats finaux approuvés, l'indemnité de voyage de € 250.- sera payée aux 20 coureurs se qualifiant pour participer à la Finale, ainsi qu'aux deux coureurs de réserve.
3. Lorsqu'un coureur considère qu'il n'a pas été payé les indemnités de voyage et prix conformément au barème minimum, il peut soumettre ce cas à l'Administration FIM qui entreprendra une action immédiate.

#### En outre de 6.38 :

#### 6.38.SNX Championnat du Monde FIM de MotoNeige

4. Pour le classement général de la manifestation, le barème des prix suivant est en vigueur :

<u>Position</u>	<u>€</u>	<u>Position</u>	<u>€</u>
1.	700.-	6.	180.-
2.	500.-	7.	150.-
3.	400.-	8.	120.-
4.	300.-	9.	120.-
5.	220.-	10.	120.-

#### 6.38.WSNX Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin

4. Pour le classement général de la manifestation, le barème des prix suivant est en vigueur :

<u>Position</u>	<u>€</u>	<u>Position</u>	<u>€</u>
1.	400.-	6.	130.-
2.	300.-	7.	120.-
3.	250.-	8.	110.-
4.	200.-	9.	100.-
5.	160.-	10.	100.-



## 7. HORAIRES

**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM /COUPE DU MONDE FIM  
DE MOTONEIGE FEMININ - HORAIRE**

(sous réserve de modifications)

(Jusqu'à 40 coureurs par Groupe et Classe - page 1/3)

<b>Jeudi</b>	<b><u>date</u></b>
Contrôle du circuit :	16:00
Séance avec les organisateurs :	18:00

<b>Vendredi</b>	<b><u>date</u></b>
Vérifications Techniques :	08:00 - 11:00
2 <sup>e</sup> Contrôle du circuit :	10:00
Direction de Course, 1 <sup>e</sup> séance :	11:30
Briefing avec les coureurs :	12:00
Session camera embarquée :	12:30 - 12:45
<b>Essais Libres 1 : Coupe du Monde Féminin (25 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	12:45 - 13:10
Groupe 2 :	13:15 - 13:40
<b>Essais Libres 1 : Championnat du Monde (25 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	13:45 - 14:10
Groupe 2 :	14:15 - 14:40
<b>Essai Qualification : Coupe du Monde Féminin (10 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	14:45 - 14:55
Groupe 2 :	15:00 - 15:10
<b>Essai Qualification : Championnat du Monde (10 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	15:15 - 15:25
Groupe 2 :	15:30 - 15:40
Direction de Course, 2 <sup>e</sup> séance :	16:00

Samedi	<u>date</u>
<b>Warm-Up : Coupe du Monde Féminin (10 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	09:00 - 09:10
Groupe 2 :	09:15 - 09:25
<b>Warm-Up : Championnat du Monde (10 minutes / Max 20 coureurs)</b>	
Groupe 1 :	09:35 - 09:45
Groupe 2 :	09:50 - 10:00
<b>Préparation du circuit</b>	<b>10:00 - 10:30</b>
<b>Semi-finale 1 Coupe du Monde Féminin (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	10:30
Tour de reconnaissance :	10:30
Départ :	10:40
<b>Semi-finale 2 Coupe du Monde Féminin (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	10:55
Tour de reconnaissance :	10:55
Départ :	11:05
<b>Semi-finale 1 Championnat du Monde (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	11:20
Tour de reconnaissance :	11:20
Départ :	11:30
<b>Semi-finale 2 Championnat du Monde (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	11:45
Tour de reconnaissance :	11:45
Départ :	11:55
<b>Repêchage Coupe du Monde Féminin (8 minutes + 2 tours / Max 22 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	12:10
Tour de reconnaissance :	12:10
Départ ::	12:20
<b>Repêchage Championnat du Monde (8 minutes + 2 tours / Max 22 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	12:35
Tour de reconnaissance :	12:35
Départ :	12:45
<b>Préparation du circuit</b>	<b>13:00 - 13:30</b>

Samedi	<u>date</u>
<b>Finale 1 Coupe du Monde Féminin (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	13:30
Tour de reconnaissance :	13:30
Départ :	13:40
<b>Finale 1 Championnat du Monde (15 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	14:00
Tour de reconnaissance :	14:00
Départ :	14:10
<b>Finale 2 Coupe du Monde Féminin (10 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	14:30
Tour de reconnaissance :	14:30
Départ :	14:40
<b>Finale 2 Championnat du Monde (15 minutes + 2 tours / Max 20 coureurs)</b>	
Motoneige dans zone d'attente :	15:00
Tour de reconnaissance :	15:00
Départ :	15:10
<b>Cérémonie de Remise des Prix :</b>	
Cérémonie de Remise des Prix Coupe du Monde Féminin :	Immédiatement après la Finale du Championnat du Monde
Cérémonie de Remise des Prix Championnat du Monde :	Immédiatement après Cérémonie de Remise des Prix de la Coupe
Conférence de Presse :	Immédiatement après Cérémonie de Remise des Prix
Direction de Course, 3e séance :	15:45

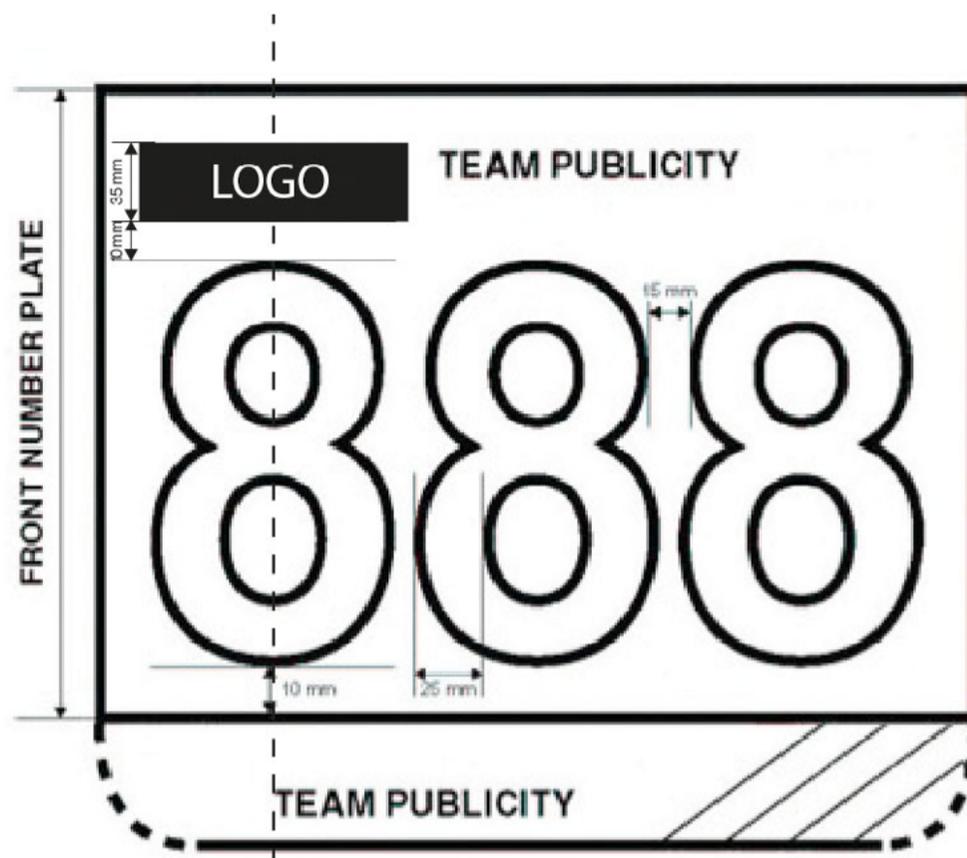


8. LOGO DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SNOWCROSS



*Pour obtenir le logo en haute résolution ainsi que la charte graphique, veuillez contacter YouthStream, M. Hans-Martin Fetzer ([sportoffice@mxgp.com](mailto:sportoffice@mxgp.com)).*

9. PLAQUE NUMÉRO AVANT







FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

---

**FIM SNOWCROSS WORLD CHAMPIONSHIP  
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTONEIGE  
FIM WOMEN'S SNOWCROSS WORLD CUP  
COUPE DU MONDE FIM DE MOTONEIGE FEMININ  
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER**

Title of the event / *Titre de la manifestation* :

Class / *Classe* : Pro-Racer: -

- for 2-stroke engines: up to 600cc maximum;
- for 4-stroke engines: up to 1050cc maximum.
  - *pour les moteurs 2-temps : jusqu'à 600cc maximum;*
  - *pour les moteurs 4-temps : jusqu'à 1050cc maximum.*

IMN : 209/ and 219/

Date:

Organising FMN / *FMN organisatrice*:

Venue of the event / *lieu de la manifestation*:

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.

*Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.*

## **ACCESS / ACCÈS**

---

Nearest airport / *Aéroport le plus proche*:

At / *à* km from the circuit / *du circuit*

Motorway / *Autoroute*:

Exit / *Sortie*:

National road / *Route nationale*:

Nearest town / *Ville la plus proche*:

At / *à* km from the circuit / *du circuit*

Direction: (north, south, east, west / nord, sud, est, ouest)

GPS:

See attached map / *Voir plan annexé*

## **1. CIRCUIT**

---

Name / *Nom*:

Length of the course / *Longueur de la piste*:

Minimum width / *Largeur minimale*:

A drawing of the circuit is attached / *Un plan du circuit est annexé*

## **2. ORGANISER / ORGANISATEUR**

---

Name / *Nom* (Club/Promoter/Promoteur):

Address / *Adresse*

Tel. N°:

E-mail:

Website:



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

### Secretariat of the Event / *Secrétariat de la Manifestation*

Address / Adresse

Tel. N° :

E-mail:

Website:

#### Open on / *Ouvert le*

Friday / *Vendredi* (date) from/*de* (time/heure) to/*à* (time/heure)

Saturday / *Samedi* (date) from/*de* (time/heure) to/*à* (time/heure)

### 3. OFFICIALS / OFFICIELS & FIM LICENCE NO / LICENCE FIM NO

- |   |  |          |
|---|--|----------|
| - FIM Delegate                                |  | No:      |
| - <i>Délégué FIM</i>                          | <i>email address</i>                     |          |
| - FIM Chief Steward                           |  | No:      |
| - <i>Chef Commissaire FIM</i>                 | <i>email address</i>                     |          |
| - FMNR Steward                                |  | No:      |
| - <i>Commissaire FMNR</i>                     | <i>email address</i>                     |          |
| - FIM Race Director                           | Kurt Ljungqvist                          | No: 3103 |
| - <i>Directeur de l'Epreuve FIM</i>           | <i>kurt.ljungqvist@moottoriliitto.fi</i> |          |
| - Clerk of the Course                         |  | No:      |
| - <i>Directeur de Course</i>                  | <i>email address</i>                     |          |
| - Secretary of the Race Direction             |  |          |
| - <i>Secrétaire de la Direction de Course</i> | <i>email address</i>                     |          |
| - Chief Technical Steward                     |  | No:      |
| - <i>Chef Commissaire Technique</i>           | <i>email address</i>                     |          |
| - Technical Steward                           |  | No:      |
| - <i>Commissaire Technique</i>                | <i>email address</i>                     |          |
| - Chief Timekeeper                            |  | No:      |
| - <i>Chef Chronomètreur</i>                   | <i>email address</i>                     |          |
| - Environmental Steward                       |  | No:      |
| - <i>Commissaire Environnement</i>            | <i>email address</i>                     |          |
| - Chief Medical Officer                       |  |          |
| - <i>Chef du Service Médical</i>              | <i>email address</i>                     |          |
| - Press Officer                               |  |          |
| - <i>Officier de Presse</i>                   |  |          |
| - Paddock Official                            |  |          |
| - <i>Responsable du Parc des Coureurs</i>     |  |          |



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CMS Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FMNR.

*La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CMS, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMNR.*

#### **4. ENTRIES / ENGAGEMENTS**

Entry requests, provisional entries and/or entry forms duly completed by the participant and approved by his FMN must be sent to:

*Les demandes d'engagement, les engagements provisoires et/ou formulaires d'engagement dûment remplis par le participant et approuvés par sa FMN doivent être envoyés à :*

FMNR/ORGANISER/ORGANISATEUR  
Contact Person  
Address / Adresse

Tel. N° :  
E-mail :  
Website:

The entry fee is € 140.- and must be paid by the rider to the organisers at the latest during the administrative verifications prior the event.

*Le droit d'inscription est de € 140.- et doit être payé par le coureur aux organisateurs au plus tard lors de la vérification administrative préalable à la manifestation.*

Closing date of entries / *date de clôture des engagements* : Snowcross : the start date of the event/date du début de la manifestation: - 15 days/jours

**For the following points (5-13), see attached Time Schedule in English.**

*Pour les points suivants (5-13), voir Horaire en français ci-joint.*

#### **5. CIRCUIT CONTROL / CONTROLE DU CIRCUIT**

Meeting point: at the starting grid / *Lieu de rencontre : à la grille de départ.*

#### **6. MEETING WITH THE ORGANISER / REUNION AVEC L'ORGANISATEUR**

Venue / *Lieu*: the Jury room / *au local du Jury*

#### **7. TECHNICAL CONTROL / CONTROLE TECHNIQUE**

Venue / *Lieu*: the technical control post / *au poste du contrôle technique.*

#### **8. JURY MEETINGS / SEANCES DU JURY**

Venue / *Lieu*: the Jury room / *au local du Jury*



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

---

## **9. RIDERS' BRIEFING / BRIEFING AVEC LES COUREURS**

---

Meeting point / *Lieu du briefing* : at the starting grid / *à la grille de départ.*

---

## **10. PRACTICE / ENTRAINEMENTS**

---

---

## **11. QUALIFYING / QUALIFICATIONS**

---

---

## **12. WAITING ZONE**

---

---

## **13. RACES / COURSES**

---

---

## **14. FUEL / CARBURANT**

---

In accordance with FIM specifications / *Conformément aux prescriptions de la FIM.*

---

## **15. INSURANCE / ASSURANCE**

---

By endorsing the application form for entry, the FMN of the rider certifies that the rider is insured in accordance with the FIM requirements.

*Par l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du coureur certifie que le coureur est assuré conformément aux prescriptions de la FIM.*

The organiser has contracted a third party insurance in accordance with Art. 110.1 of the FIM Sporting Code.

*L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1 du Code Sportif de la FIM.*

This insurance includes a guarantee of:

*Cette assurance comporte une garantie de (local currency / monnaie locale, min. US\$ 1'000'000.-)*

The organiser disclaims all responsibility for damage to a snowmobile, its accessories and components arising out of an accident, fire or other incident.

*L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motoneige, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.*



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

---

## **16. PROTESTS AND APPEALS / RECLAMATIONS ET APPELS**

---

Any person or group of persons (rider, entrant, manufacturer, official, etc.), recognised by the FIM and concerned by a decision taken under the authority of the FIM, may ask for redress for the consequences of that decision.

*Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.*

Protests must be lodged according to the FIM Disciplinary and Arbitration Code and the Supplementary Regulations and be accompanied by a fee of € 660.- or the equivalent amount in local currency, returnable if the protest is justified.

*Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

Generally, protests against the eligibility of a rider, entrant or a snowmobile entered, must be made before the start of the official practice.

*En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motoneige inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.*

Any other protests must be lodged immediately after the reason for the protest is known.

*Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.*

Protests against results must be presented to the Race Direction within 30 minutes following the announcement of the results.

*Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée à la Direction de Course dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.*

An appeal may be made against a decision of the Race Direction to the International Disciplinary Court (CDI).

*Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision de la Direction de Course.*

If the protest entails dismantling a snowmobile, the protest fee must be accompanied by an additional deposit of € 120.-. This fee must be paid by the losing party to the mechanic of the rider who had to open the engine.

*Si la réclamation implique le démontage d'un motoneige, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.*



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

Protests entailing a fuel control must be accompanied by an additional deposit of € 800.-  
*Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.*

## **17. TRAVEL INDEMNITIES AND PRIZES / INDEMNITES DE VOYAGE ET PRIX**

All amounts are shown in Euro (€). They are net amounts from which no deductions are allowed. They are payable in Euro (€) only (cash payments). They must be paid by the Organiser of the meeting.

For the Final awarding FIM SnowCross World Championship and FIM Women's SnowCross World Cup points, the following prize scale is in force:

*Tous les montants sont indiqués en Euros (€). Ils sont nets, aucune déduction n'étant autorisée. Ils sont payables en Euros (€) uniquement (paiements comptant). Ils doivent être payés par l'organisateur de la manifestation.*

*Pour la Finale attribuant des points pour le Championnat du Monde FIM de MotoNeige et la Coupe du Monde FIM de MotoNeige Féminin, le barème des prix suivant est en vigueur :*

### **Minimum prize scale / Barème minimum des prix**

#### **FIM Women's Snowcross World Cup / Coupe du Monde FIM de Motoneige Féminin :**

<u>Position</u>	<u>€</u>	<u>Position</u>	<u>€</u>
1.	400.-	6.	130.-
2.	300.-	7.	120.-
3.	250.-	8.	110.-
4.	200.-	9.	100.-
5.	160.-	10.	100.-

#### **FIM Snowcross World Championship / Championnat du Monde FIM de Motoneige :**

<u>Position</u>	<u>€</u>	<u>Position</u>	<u>€</u>
1.	700.-	6.	180.-
2.	700.-	7.	150.-
3.	400.-	8.	120.-
4.	300.-	9.	120.-
5.	220.-	10.	120.-

All 20 riders who qualify to take part in the Final of the FIM SnowCross World Championship and Women's World Cup meeting, as well as the two reserve riders, will receive a travel indemnity of € 250.-.

*Les 20 coureurs qui se qualifient pour participer à la Finale d'une manifestation de Championnat du Monde et Coupe du Monde Féminine de MotoNeige FIM, ainsi que les deux coureurs de réserve, recevront une indemnité de voyage de € 250.-.*



FMNR Logo  
Will be placed  
by the FIM

Organiser's Logo  
Will be placed  
by the FIM

Venue of the Payment at / *Lieu du paiement*

On / *Le* date from/*de* time/heure to/*à* time/heure

### **18. PRIZE-GIVING CEREMONY / CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

The first three riders in the final standings of the FIM SnowCross World Championship and Women's Cup meeting must take part in the prize-giving ceremony which must take place immediately after the last Race.

The riders concerned must attend the prize-giving ceremony until the end. Any infraction of this rule will be penalised by the International Jury.

*Les trois premiers coureurs du classement final de la manifestation de Championnat du Monde et Coupe Féminine de MotoNeige FIM doivent prendre part à la cérémonie de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière Course.*

*Les coureurs concernés doivent assister à la cérémonie de remise des prix jusqu'à la fin. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par le Jury International.*

Venue of the prize-giving ceremony:

*Lieu de la cérémonie de remise des prix :*

See attached Time Schedule / *Voir Horaire ci-joint.*

### **19. INTERPRETATION OF THE SR / INTERPRETATION DU RP**

The interpretation of these Supplementary Regulations rests entirely with the Jury. In case of dispute, regarding interpretation or if there is any difference between the two official texts, the English text will prevail.

*L'interprétation du présent Règlement Particulier est entièrement du ressort du Jury.*

*En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, c'est le texte anglais qui prévaudra.*

Place and date / *Lieu et date :*

The Clerk of the Course / *Directeur de Course :*

Approved by / *Approuvé par :* (FMNR)

Please insert hereafter / *Veillez insérer ci-après :*

- Drawing of the circuit / *Plan du circuit*
- Access map/ *Plan d'accès*
- Your FMNR logo in JPEG/ *Le logo de votre FMNR en JPEG*
- The Organiser's Logo / *Le logo de l'Organisateur*



FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE MOTOCYCLISME

**FIM-LIVE**.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES

[cms@fim.ch](mailto:cms@fim.ch)

6520005